

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS  
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS

**Vendredi 1<sup>er</sup> Octobre 2021**

**L'an deux mille Vingt et Un le Premier Octobre à 18 heures**

Le conseil de la communauté d'agglomération du Beauvaisis, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L. 5211 - 11 du code général des collectivités territoriales s'est réuni dans la salle des assemblées – 48 rue Desgroux - 60000 BEAUVAIS

Madame Caroline CAYEUX ouvre la séance, monsieur Victor Debil-Caux est désigné à l'unanimité secrétaire permanente de séance et procède à l'appel nominal

**Présidente :**

Madame Caroline CAYEUX

**Présents :**

Gérard HEDIN, Béatrice LEJEUNE, Jacques DORIDAM, Jean-François DUFOUR, Victor DEBIL-CAUX, Hans DEKKERS, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Lionel CHISS, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Patrice HAEZEBROUCK, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Cédric MARTIN, Henry HANDERSEN (suppléant de Hubert, PROOT), Jean-Jacques DEGOUY, Noël VERCHAEVE, Jean-Pierre SENECHAL, Jacqueline MENOUBE, Chantal TRANCHANT (suppléante de Philippe DESIREST), Jean LEVOIR, Marie Claude DEVILLERS, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Christian DEMAY, Claire MARAIS-BEUIL, Jean-Marie DURIEZ, Catherine CANDILLON, Marcel DUFOUR, Francis JOLY (suppléant de Alain ROUSSELLE), Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Mamadou BATHILY, Samuel PAYEN, Philippe VIBERT, Mamadou LY, , Anne-Françoise LEBRETON, Farida TIMMERMAN, Christophe GASPART, David CREVET, Peggy CALLENS, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Grégory NARZIS, Mehdi RAHOUI, Nathalie KABILE, Marianne SECK, Halima KHARROUBI, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée JAVEY, Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Dominique MORET.

**Excusés :**

Hubert VANYSACKER, Martial DUFLOT, Henry GAUDISSERT, Christine PRETTE, Christiane HERMAND, Didier LEBESGUE, Martine MAILLET, Laurent, LEFEVRE, Patrick SIGNOIRT, Alexis LE COUTEULX

**Pouvoirs :**

Brigitte LEFEBVRE représentée par Hans DEKKERS ; Dominique CORDIER représenté par Valérie GAULTIER, Dominique DEVILLERS représenté par Béatrice LEJEUNE, Laurent DELMAS représenté par Christophe TABARY, Catherine THIEBLIN représentée par Franck PIA, Jean-Charles PAILLART représenté par Gérard HEDIN, Monette-Simone VASSEUR représenté par Lionel CHISS, Philippe ENJOLRAS représenté par Franck PIA, Thierry AURY représenté par Roxanne LUNDY, Isabelle SOULA représenté par Corinne FOURCIN, Guylaine CAPGRAS représenté par Philippe VIBERT, Dominique CLINCKEMAILLIE représentée par Grégoire NARZIS, Bruno GRUEL représenté par Jean-Pierre SENECHAL, Jérôme LIEVAIN représenté par Charles LOCQUET, David MAGNIER représenté par Claire MARAIS-BEUIL, Yannick MATURA représenté par Victor DEBIL-CAUX, Leila DAGDAD représentée par Mehdi RAHOUI, Vanessa FOULON représentée par Peggy CALLENS, Hatice KILINC SIGINIR représentée par Caroline CAYEUX.

Date de la convocation : le 24 septembre 2021 - Date d'affichage : le 8 octobre 2021
--

<b>Nombre de présents : 72</b>
--------------------------------

<b>Nombre de votants : 91</b>
-------------------------------

**ORDRE DU JOUR**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> octobre 2021**

\*

\* \*

Le conseil communautaire est convoqué en séance publique au siège de la communauté d'agglomération le vendredi 1 octobre 2021 à 18h, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales.

**Administration, Finances, Développement Institutionnel de la Ville, Habitat, Santé et Petite Enfance**

001 - Habitat public – aides à la pierre – soutien financier à la SA HLM de l'Oise pour effort de démolition / construction de logement à Bailleul-sur-Thérain

002 - Tableau des emplois

003 - Budget supplémentaire 2021 - budget principal et budgets annexes

004 - Budget supplémentaire 2021 - modification des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)

005 - Budget supplémentaire 2021 – modification de la subvention d'équilibre au budget annexe des transports

006 - Création Budget annexe déchets 2022

007 - Budget Principal : Acquisition d'une parcelle zone du Haut Villé

008 - Créances irrécouvrables ou éteintes admises en non-valeur

009 - Régime juridique budget annexe eau potable

010 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe « eau potable »

011 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - exonérations de locaux à usage industriel et de locaux commerciaux - année d'imposition 2022

**Aménagement du territoire et mobilité**

012 - Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) couvrant l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération du Beauvaisis valant programme local de l'habitat et plan de mobilité

013 - Foncier - Délégation du droit de préemption urbain aux communes membres

014 - Foncier - Acquisition Levieil - Zone d'activité des Larris

015 - Foncier - ZAC Beauvais Vallée du Thérain - Rétrocession du site du Moulin de la Fos

016 - Foncier - Régularisations foncières sur la commune de Saint-Paul

017 - Approbation de la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Beauvais (projet Adoma)

018 - Foncier - Convention de servitude Enedis

019 - Exonération des associations au versement mobilité

020 - Journée du Transport Public 2021

021 - Aide pour l'acquisition d'équipements sécuritaires vélo

022 - Challenge des Mobilités – Règlement

023 - Règlement intérieur des consignes à vélo

024 - Charte tripartite portant sur l'élaboration du plan de mobilité du Conseil Départemental de l'Oise

### **Déchets, assainissement, eaux pluviales et milieux aquatiques**

025 - Environnement - Eaux pluviales - Approbation du projet de bassin d'eaux pluviales sur le hameau de Villers-sur-Thère à Allonne

026 - Environnement - Eaux pluviales - Programme pluvial 2021 (3ème tranche)

### **Développement économique, numérique, enseignement supérieur et innovation, insertion**

027 - Enseignement supérieur - Campus Connecté - Mise en place - Conventionnement avec la Caisse des Dépôts et Consignations

028 - Économie - Subvention - Fonds Leader 2021

029 - Économie- Adhésion au dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue durée (TZCLD)

### **Equipements culturels et sportifs**

030 - Equipements sportifs - Modification des règlements intérieurs des piscines communautaires

031 - Équipements culturels - Maladrerie Saint- Lazare - Salon des antiquaires - concession simplifiée - choix du délégataire

Compte rendu des décisions prises par la présidente

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 01 OCTOBRE 2021**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je voudrais saluer tous les collègues, ici, présents et tous ceux dont je vois le visage sur l'écran, sur la tablette et je vous salue tous amicalement.

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous propose que Victor DEBIL-CAUX soit notre secrétaire de séance. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstentions ?

Victor DEBIL-CAUX sera le secrétaire de séance et je vais lui demander de faire l'appel.

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 29 MARS 2021**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je voudrais vous proposer d'adopter le procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 mars 2021.

Est-ce qu'il y a des questions sur ce procès-verbal ?

S'il n'y en a pas, je considère qu'il est **adopté à l'unanimité**.

## **1 – HABITAT PUBLIC – AIDES À LA PIERRE – SOUTIEN FINANCIER À LA S.A. H.L.M. DE L'OISE POUR EFFORT DE DÉMOLITION / CONSTRUCTION DE LOGEMENT À BAILLEUL-SUR-THÉRAIN**

**Mme Caroline CAYEUX** : Nous allons passer au premier point à l'ordre du jour qui concerne l'Administration, et essentiellement l'habitat public, les aides à la pierre et le soutien financier à la S.A. H.L.M. de l'Oise pour des efforts de démolition de construction de logements à Bailleul-sur-Thérain.

Je pense que vous avez lu la délibération. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui Madame SECK.

**Mme Marianne SECK** : Concernant cette délibération, nous ne prendrons pas position sur ce sujet, puisque nous ne sommes pas au fait de ce qui peut se passer à Bailleul-sur-Thérain, puisque nous n'y résidons pas.

Par contre, je voudrais rappeler, j'ai récemment participé à l'inauguration du foyer des jeunes travailleurs de Beauvais, qui a été réhabilité, et je voudrais ici faire écho à la parole du directeur de l'O.P.A.C. qui, pendant son discours, nous a interpellés, nous élus, en nous disant qu'il était important qu'aujourd'hui et à l'avenir, nous pensions à la réhabilitation des locaux puisque le coût destruction-construction est très élevé en termes d'émission de CO2. Bien évidemment, je ne critiquerai pas le projet qui a lieu, comme je l'ai dit, à Bailleul-sur-Thérain, puisque nous ne sommes pas au fait de ces questions. J'imagine qu'il a été réfléchi aussi en tenant compte de cet élément-là. Et comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, il est aussi important que dans les marchés publics, nous puissions penser, lorsqu'il y a des démolitions, à toute la partie de la valorisation des déchets de démolition, notamment en recyclant des matériaux qui peuvent l'être, en les valorisant.

Je voulais juste faire écho à cette parole, moi, qui m'a touchée et je voulais la partager avec vous aujourd'hui. Merci.

**Mme Béatrice LEJEUNE** : Oui, quand on peut réhabiliter, je pense qu'on se doit de réhabiliter. Cependant, ces barres ont été construites en lien avec l'arrivée de l'entreprise Profilafröid sur la commune de Bailleul-sur-Thérain et ce sont des barres extrêmement difficiles à vivre. Moi j'ai l'occasion régulièrement d'y aller, d'aller rencontrer les habitants, je pense que personne d'entre nous ne souhaiterait y vivre, tellement c'est compliqué. Quand vous avez un objet qui tombe au bout de la barre, vous l'entendez à l'autre bout, puisque ce sont ce qu'on appelle les dalles traversantes qui multiplient le bruit, quand vous avez un enfant qui tape des pieds ou autres.

Vous vous doutez bien qu'on a beaucoup travaillé sur ce dossier et ce dossier va être rendu possible parce qu'il y a une politique habitat sur l'Agglomération, parce que la S.A. du département n'est pas en capacité aujourd'hui de pouvoir équilibrer le dossier. Et grâce à l'intervention de l'Agglo, on va pouvoir faire avancer ce dossier, qui est engagé depuis maintenant 4 ans, la collectivité étant en lien avec l'Agglo en train de mettre en conformité son P.L.U., et j'ose le dire, on paye les errements de l'ancienne direction de la S.A. du département.

Je n'en dirai pas plus, mais c'est quand même ça la vérité. Et pour les gens qui vivent là-bas, c'est une vraie bouffée d'oxygène que d'imaginer qu'ils vont avoir de meilleures conditions de vie.

**M. Franck PIA** : J'étais également présent lors de l'inauguration du foyer des jeunes travailleurs, c'est vrai que c'est une très très belle réhabilitation et on peut se satisfaire de ce projet qui a été mené, qui, il faut le dire, a été assez long à accoucher, parce que c'était un projet complexe, notamment par rapport au financement, mais aussi d'un point de vue technique et puis la période de la crise Covid qui ne nous a pas aidés.

Mais, Madame SECK, vous savez bien que l'O.P.A.C. a aussi des opérations de démolition qui sont prévues dans le cadre de la rénovation urbaine et que, quand on en vient à la démolition, ce n'est jamais forcément de gaieté de cœur. Donc c'est réellement soit parce qu'il y a une problématique urbaine majeure, soit aussi parce qu'on est, comme vient de le dire Béatrice LEJEUNE, sur des immeubles obsolètes et très difficiles à réhabiliter, à tel point que finalement, la réhabilitation coûterait bientôt plus cher. Et on en est tous là aujourd'hui dans nos villes et nos villages sur des bâtiments qui, compte tenu de l'ampleur des travaux qu'il y a à faire, avec des normes aussi au niveau énergétique qu'il faut remplir, qui fait qu'on est poussés et portés à aller vers la démolition. En même temps, c'est aussi une manière de régénérer un peu le tissu urbain de nos villes, de nos bourgs ruraux, de nos campagnes. Mais je suis d'accord avec vous, ça ne doit pas être une solution à tous les coups. Quand on peut réhabiliter, comme ça vient d'être dit, il faut réhabiliter bien évidemment.

**Mme Caroline CAYEUX** : Merci beaucoup. Pas d'autres interventions ?

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.  
Dossier n° 2 qui concerne le tableau des emplois.

## **2 – TABLEAU DES EMPLOIS**

**Mme Caroline CAYEUX :**

Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions ? Même vote, **unanimité**.

## **3 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

**Mme Roxane LUNDY :** Je vous remercie Monsieur CHISS pour la présentation. Comme vous le savez, nous nous sommes abstenus sur le budget 2021, qui, malgré des divergences que nous pouvions avoir quant aux orientations politiques qui étaient prises, finançait néanmoins des projets essentiels pour les communes de notre territoire. Donc en toute cohérence, nous nous abstiendrons également sur ce budget supplémentaire, bien que nous tenions à saluer tout de même le fonctionnement remarquable du vaccinodrome, puisque ce budget est directement impacté par la gestion de la crise sanitaire et notamment par les coûts de ce vaccinodrome. Nous tenions vraiment à le saluer, avec le travail formidable des bénévoles, des agents et des élus qui ont été mobilisés, et je crois que nous pouvons être collectivement fiers pour notre territoire.

**Mme Caroline CAYEUX :** Merci Madame LUNDY. Donc vous êtes combien à vous abstenir ? 7 Madame LUNDY ? Madame SECK.

**Mme Marianne SECK :** Oui, ce sera abstention aussi pour nous.

**Mme Caroline CAYEUX .** Donc vous êtes 7 à vous abstenir. Est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Des votes contre ? Je vous remercie.

**C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

## **4 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 – MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

**Mme Caroline CAYEUX :** Je vous remercie. Est-ce qu'il y a des questions sur ce dossier ? Pas de questions.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 7 abstentions c'est ça, sur le 4 ? Et les autres, est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Pas de vote contre.

**C'est adopté à la majorité.**

## **5 – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 – MODIFICATION DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ? Même vote avec 7 abstentions ?  
C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

**Mme Marianne SECK** : J'avais une question sur cette délibération, étant donné que je n'ai pas pu assister à la Commission, j'aurais voulu avoir un peu plus de précisions pour savoir ce qui justifiait la diminution des subventions.

**M. Lionel CHISS** : C'est essentiellement qu'au moment où nous présentons le budget primitif 2021, nous n'intégrons pas dans la délibération la reprise des résultats de l'exercice précédent, et qu'au moment de la délibération, nous avons la reprise des résultats 2020, puisque nous avons eu le compte administratif qui est passé entre-temps. Donc c'est un ajustement plutôt technique qui permet de baisser la subvention pour atteindre un point d'équilibre autour de 1 100 000, qui est d'ailleurs la subvention habituelle du budget transport.

**Mme Caroline CAYEUX** : Même vote, Madame SECK, abstention ?

**Mme Marianne SECK** : Oui, Madame la Présidente.

**Mme Caroline CAYEUX** : D'accord, merci beaucoup.  
C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

## 6 – CRÉATION BUDGET ANNEXE DÉCHETS 2022

**Mme Roxane LUNDY :** J'aimerais attirer votre attention, Madame la Présidente, sur le fait que beaucoup de Beauvaisiens nous ont fait part de leur surprise, voire de leur colère, après avoir découvert la hausse conséquente de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dans une période qui est déjà difficile, alors que la crise économique que nous connaissons a fragilisé beaucoup de foyers et que nous avons maintenant de grandes inquiétudes avec l'augmentation du gaz et de l'électricité. Beaucoup nous ont dit que c'était aujourd'hui une source d'angoisse pour eux, pour les mois et les années à venir, et je ne doute pas que nous avons reçu les mêmes témoignages avec des hausses extrêmement fortes sur la facture de certains foyers. Alors je ne referai pas le débat, que nous avons déjà eu lors d'un Conseil, en février dernier, sur cette question, vous connaissez notre opposition, vous savez que nous sommes opposés à cette hausse, qui est en fait une hausse déguisée des impôts et qui va encore fragiliser le pouvoir de vivre, notamment des foyers les plus précaires, et qui n'avait jamais d'ailleurs été évoquée lors des élections municipales, lorsque nous avons voté. Toutefois, je voulais souligner que cette hausse, qui nous a été présentée comme étant inévitable et inéluctable, ne l'était pas. C'est un choix politique qui a été fait aujourd'hui, Madame la Présidente, et ce en toute responsabilité. Alors je veux comparer notre situation à celle de nos voisins de la Communauté d'Agglomération de Creil-Sud-Oise, qui ont adopté un budget pour l'année 2021 sans la moindre augmentation de ces taux de fiscalité. Cette année encore, alors que l'Agglomération de Creil fait face, comme nous, à une hausse des dépenses relatives aux déchets ménagers, il a été décidé de ne pas instaurer de Taxe sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères, contrairement à nous. Alors à l'époque, mes prédécesseurs de la gauche et des écologistes avaient alerté, déjà en 2014, quand le ramassage des ordures ménagères était encore compris dans le budget principal et dans les impôts locaux, sur les risques de la mise en place d'une telle taxe, à compter de 2015. Je ne vous refais pas l'historique, puisqu'on l'a déjà abordé, notamment sur les autocollants « non à la taxe poubelle » que vous trouvez encore sur notre territoire et qui montrent bien l'ampleur de la mobilisation qui avait été prise. Sauf qu'à l'époque, le Conseil Communautaire avait voulu rassurer et minimiser l'impact de cette taxe, en nous promettant notamment la mise en place d'un plafonnement qui s'appliquerait distinctement à chaque valeur locative moyenne communale. A Beauvais, il avait été indiqué, d'ailleurs c'est toujours indiqué dans les archives de notre site d'Agglomération, que les Beauvaisiens paieraient au maximum 82 €. 82 € c'est très loin, très très loin de la facture actuelle pour certains foyers, pour certains ménages, comme cela nous a été rapporté et a été témoigné notamment dans la presse. Sans parler du fait, bien entendu, que cela devrait continuer à augmenter dans les années à venir, ce n'est un secret pour personne, puisque nous l'avions d'ores et déjà abordé en conseil communautaire.

Bien sûr, c'est une délibération technique qui entérine la création de ce budget annexe déchets, donc nous nous abstenons sur la délibération. Mais nous avons depuis le début une logique tout à fait cohérente vis-à-vis de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, à laquelle nous nous sommes toujours opposés, parce que nous avons anticipé ce qui se passerait, nous avons anticipé que derrière il y aurait une hausse et que le plafonnement ne serait pas réalisé. Il est parfaitement regrettable que nos alertes n'aient pas été entendues dans l'intérêt des habitantes et des habitants de notre territoire.

**Mme Caroline CAYEUX** : Madame LUNDY, vous ne me surprenez pas beaucoup mais j'aimerais bien remettre quelques petites choses au point. D'abord, je voudrais vous dire, ça n'est pas un impôt, c'est une contribution générale qu'on peut ensuite flécher vers différentes politiques publiques. Une taxe, c'est différent, c'est un prélèvement affecté spécifiquement à un objet et il nous a paru beaucoup plus transparent aujourd'hui, dans la présentation de ce budget, de l'isoler et de montrer son ampleur. Parce que c'est vrai, vous dites « on peut toujours ne pas le faire », mais moi je voudrais quand même vous dire que l'augmentation pharamineuse de la contribution de l'Agglo au S.M.D.O., le Syndicat Mixte qui gère le traitement des déchets des habitants de 18 intercommunalités de l'Oise, cette augmentation est de l'ordre de 800 000 € et nous venons d'en avoir une autre de 400 000 €. Donc nous sommes à 1,2 million au moment où je vous parle. Mais, d'un côté c'est vrai qu'il y a des charges supplémentaires, mais surtout, notre volonté, c'est d'avoir une ambition écologique forte, à travers à la fois un grand plan de réduction des déchets qui va permettre, je l'espère un jour, de générer des économies et puis, un travail de fond, d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des usagers. Donc, dès à présent, il nous faut investir pour réaliser des économies ultérieurement. Ce grand plan de traitement des déchets, que vous appelez de vos vœux et qui contribue à lutter contre le réchauffement climatique et rendre la planète plus propre en commençant évidemment, vous l'aurez compris, par le Beauvaisis, comment voulez-vous faire ici de la mauvaise polémique sur un sujet, dont vous soulignez régulièrement l'importance en rappelant l'urgence qu'il y a à agir. C'est vrai que cet engagement vert, cet engagement écologique nous le prenons, et je voudrais ici d'ailleurs rendre hommage à Béatrice LEJEUNE, la Vice-Présidente de l'Agglo en charge de ce dossier, pour son ambition dans ce domaine.

Et puis je voudrais vous rappeler quand même, elle n'est pas là aujourd'hui, Madame CLINCKEMAILLIE, mais elle nous avait dit à un moment « oui, l'écologie a un coût et il faut l'assumer ». Eh bien oui, on l'assume et on va l'assumer, car l'augmentation de la T.E.O.M., elle est nécessaire pour faire face à la hausse continue des prestations liées à la collecte et au traitement des déchets ; et puis parce que oui, malheureusement, il y a une progression constante du volume de ces déchets et une augmentation régulière du coût des prestations. Alors le coût global de la collecte et du traitement des déchets s'est élevé à 8,9 millions d'euros en 2019, c'est déjà extrêmement important et c'est en grande partie comblé par le budget général. Et je trouve que ça n'est pas admissible, d'où notre volonté de créer ce budget spécifique, qui permet justement d'avoir une lisibilité, transparente, sur le coût et sur les recettes que nous avons pour assumer ce coût. Et ça va nous permettre d'avoir une meilleure visibilité sur la perception de cette taxe, mais sur évidemment les actions qui sont menées dans ce domaine. Je vais vous donner un exemple, savez-vous combien nous coûte l'achat des containers qui servent à la collecte des déchets recyclables dans le cadre de la mise en place de l'extension des consignes de tri ? Est-ce que vous connaissez ce montant ? Non ? Eh bien c'est un investissement de 900 000 €, mes chers collègues, par an. Ces containers, je vous le rappelle, nous les mettons à disposition de nos concitoyens ; il y a des communes où on les paie, je me permets d'attirer votre attention là-dessus. Autre investissement important, la nouvelle déchetterie de Beauvais, qui est remarquable tant au point de vue de l'accueil que du travail d'information et de sensibilisation qui a été fait, est-ce que vous êtes allés la visiter ? Peut-être Monsieur NARZIS. Pour réaliser cet équipement, l'Agglo a mobilisé 2 millions d'euros d'investissement. Donc au bout de la chaîne, il y a notre collectivité, notre responsabilité, nos engagements pour mieux collecter et mieux traiter les déchets. Evidemment, j'allais dire en corollaire, nous portons un plan ambitieux de réduction du tonnage des déchets pour justement faire des économies. C'est vrai, je l'ai dit, en pourcentage, je l'ai constaté moi-même sur ma feuille d'imposition, il est indiqué une hausse de 79 %. Mais en valeur, en ce qui me concerne et on peut interroger les autres collègues, c'est 55 €, donc je suis très étonnée que vous me parliez des chiffres, je pense qu'il faut éviter les confusions qui sont volontairement entretenues.

**Mme Caroline CAYEUX (suite) :** Et puis, je tiens à vous faire remarquer que, demain, cette taxe va être le fer de lance d'économies importantes d'une réduction des déchets et finalement d'un cercle beaucoup plus vertueux dans le tri, la collecte et le traitement des déchets. C'est un projet important pour réduire notre empreinte carbone et diminuer les émissions à gaz à effet de serre de 24 % d'ici 2026, par rapport à 2016, cela est d'ailleurs écrit dans le P.C.A.E.T. que nous avons validé.

Cette mise au point me paraissait importante. Le courage écologique, nous l'avons, mais malheureusement les finances n'ont pas suivi et les charges se sont avérées extrêmement importantes et nous avons été obligés de prendre cette décision, qui a au moins le mérite d'être lisible dans un budget dédié.

**M. Lionel CHISS :** Merci Madame la Présidente. Madame LUNDY, avant l'été, vous avez réveillé mon appétit pour la philosophie, dont je pensais qu'elle ne s'inviterait pas dans cette enceinte. Je vais donc me permettre de citer PLATON pour vous dire ce que je pense de vos arguments quant à l'augmentation de la T.E.O.M. PLATON écrivait : « la justice de l'intelligence est la sagesse, le sage n'est pas celui qui sait beaucoup de choses, mais celui qui voit leur juste mesure ». Non seulement, vous pensez savoir beaucoup de choses Madame LUNDY, en occultant ainsi avec une certaine mauvaise foi tout le travail effectué depuis de nombreuses années par cette majorité en faveur d'une Agglo plus durable, comme vient de le rappeler Madame la Présidente, mais en plus, vous perdez toute mesure quand vous faites l'analyse de la situation. Bien sûr, l'augmentation d'une taxe, aussi minime soit-elle comme celle dont nous parlons, n'est pas une bonne nouvelle, mais agir en responsabilité, c'est ça la grandeur de la politique. Nous agissons en responsabilité et nous expliquons nos choix. Un petit rappel quand même de politique locale, le résultat de l'élection de 2020 montre à quel point les Beauvaisiens ont le sens de la mesure et nous font confiance quand nous faisons œuvre de pédagogie. Je ne vais donc pas vous réexpliquer ici les raisons de cette augmentation clairement expliquées, je pense, lors du Débat d'Orientation Budgétaire en début d'année, et très bien relayées d'ailleurs par la presse encore récemment. Mais au-delà de ça, comme le proverbe le dit, quand je me compare, je me console. D'ailleurs, vous avez fait œuvre de comparaison mais vous avez pris une comparaison qui vous arrange Madame LUNDY. En effet, comme moi j'ai le sens de la mesure, j'ai voulu comparer notre situation avec des collectivités, que je pensais vertueuses, et qui sont sans doute des références pour vous. Je veux parler de l'Agglo de la Région Dieppoise, dont la ville centre, Dieppe, est administrée par une équipe communiste depuis plus de 50 ans quasiment sans interruption, et de Grenoble-Alpes Métropole, dont la ville centre est Grenoble, dirigée par Eric PIOLLE, qui vous avait apporté son soutien pendant la campagne municipale et dont on a vu récemment, lors de la primaire écologique, à quel point ses idées sont populaires. Et là, quelle n'a pas été ma surprise. Parlons d'abord de la T.E.O.M., 14 % à Dieppe, 8,30 % à Grenoble, quand nous passons seulement à 4,51 % cette année. Bon, vous me direz, il faut regarder la fiscalité de manière globale, en ajoutant le taux communal de taxe foncière, c'est ce que j'ai fait. Et là aussi, c'est édifiant : 38,98 % à Dieppe, 36,73 % à Grenoble, contre 35,66 % à Beauvais. Je suis désolé mes chers collègues, je vous parle de la ville de Beauvais en l'occurrence. Donc quand on additionne les taux, vous voyez que nous sommes bien loin de la pression foncière et la pression fiscale que subissent ces deux agglos et les habitants de ces deux agglos, dont pourtant j'ai l'impression que vous considérez les édiles comme étant les références. Je me suis alors dit bon, ils ont une fiscalité supérieure à la nôtre, mais du coup les tarifs des services publics municipaux et communautaires sont sans doute plus faibles qu'à Beauvais en compensation. Et là encore, quelle n'a pas été ma surprise, puisqu'à Beauvais, dans le Beauvaisis, nous combinons le tour de force de maintenir des tarifs très bas pour la population, malgré une fiscalité plus faible que ces communes que vous prenez pour modèle. Nous prenons soin des gens tout au long de leur vie.

**M. Lionel CHISS (suite)** : Quelques exemples, je suis désolé mes chers collègues, un certain nombre d'entre eux seront beauvaisiens. La concession de 30 ans au cimetière municipal à Beauvais 307 €, 399 € à Dieppe, 684 € à Grenoble. Un emplacement au columbarium pour 30 ans, 370 € à Beauvais, 399 € et 792 € chez vos amis. Le tarif maximal de la cantine, que nous avons passé et baissé de 50 %, je vous le rappelle, 2,4 € à Beauvais, 4,81 € et 8,04 € dans les deux autres villes. L'abonnement de stationnement résidentiel pour un mois, 5 € à Beauvais, 32 € à Dieppe, 12 € à Grenoble. Le carnet de transport de 10 voyages, et nous sommes bien là dans une compétence communautaire, 6 € à Beauvais, 10,40 € à Dieppe, 14,50 € à Grenoble.

Nous pouvons nous féliciter, je pense, de maintenir une fiscalité inférieure à vos modèles, tout en maintenant des tarifs de service public plus bas et tout en investissant, mes chers collègues, près de 13 millions d'euros par an pour améliorer le cadre de vie et les équipements pour les habitants du Beauvaisis. Mais surtout, nous le faisons de manière vertueuse, puisque l'encours de dette n'est dans le Beauvaisis que de 549 € par habitant, tous budgets confondus, là où il est par exemple de 1 807 € par habitant pour la métropole de Grenoble, soit près de 4 fois plus. Je vous rappelle d'ailleurs le satisfecit en la matière délivré à notre collectivité par la Cour Régionale des Comptes l'an dernier.

Alors Madame LUNDY, je vous appelle vraiment à la mesure. Nous faisons des choix mesurés, discutés, réfléchis, éclairés par le formidable travail réalisé par les agents de notre collectivité qui réfléchissent avec nous sur ces sujets. Ne venez pas nous donner de leçons et allez plutôt suggérer à vos amis de Dieppe ou de Grenoble de venir prendre des cours de finance publique dans le Beauvaisis. Notre obsession, Madame LUNDY, ce sont les habitants du Beauvaisis, notre leitmotiv ce sont les habitants du Beauvaisis, notre engagement ce sont les habitants du Beauvaisis, notre idée fixe ce sont les habitants du Beauvaisis, nos choix sont tout entier tournés vers le bien-être des habitants du Beauvaisis.

**Mme Roxane LUNDY** : Je vous remercie. Alors je vous remercie également de me permettre de répondre. Puisque je ne vous surprends pas Madame la Présidente, vous noterez une forme de cohérence, une forme de continuité dans les prises de position qui sont les nôtres, puisqu'en effet, nous avons toujours été sur la même position vis-à-vis de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, tant et si bien que ça ne vous surprend pas, alors que vous ne doutez pas, j'en suis sûre, de notre engagement en faveur de la transition écologique, de même que je ne doute pas de votre bienveillance vis-à-vis d'un certain nombre de mesures qui sont mises en œuvre pour l'ensemble des habitants de notre territoire.

Vous dites que Madame CLINCKEMAILLIE disait que l'écologie avait un coût et qu'il fallait l'assumer. Vous citez Madame CLINCKEMAILLIE, je me permets donc de citer Monsieur CHISS, qui lui aussi disait, il y a quelques jours dans la presse, que l'écologie avait un coût. Je suis donc ravie de voir que maintenant tout le monde parle d'écologie, je suis d'autant plus ravie de voir que certains ont même suivi la primaire des écologistes, c'est dire, mais je ne rentrerai pas dans le détail. Agir en responsabilité, Monsieur CHISS, c'est faire en sorte justement que la transition écologique puisse se faire dans la justice sociale, ce n'est pas du courage politique de faire en sorte de créer des outils qui creusent les inégalités. Vous voulez du courage politique en matière de transition écologique ? Vous voulez du courage écolo, revoyez Novaparc, on en a parlé, là c'est du courage d'aller dire que 128 hectares de terres agricoles ne vont pas être détruites. Ça c'est du courage de dire qu'on revoit en profondeur un certain nombre de projets qui avaient été mis en place, alors que le rapport du G.I.E.C. montre l'urgence d'agir. Vous voulez du courage ? Eh bien revoyons ces projets, revoyons le budget et disons-nous qu'aujourd'hui on décide d'investir massivement. Et agir en responsabilité, c'est le faire aussi avec l'ensemble de la collectivité, pas de faire peser sur notamment les ménages les plus précaires, mais sur l'ensemble des ménages du Beauvaisis, la taxe que vous mettez en place pour cette ambition écologique.

**Mme Roxane LUNDY (suite) :** Vous parlez d'un grand plan d'ambition en matière de réduction des déchets, mais nous sommes là pour le soutenir ce plan, Madame la Présidente, nous avons toujours fait en sorte de soutenir ce plan. Je crois même que Madame CLINCKEMAILLIE travaille de concert avec Madame LEJEUNE pour faire en sorte que ce plan puisse être le plus ambitieux possible, et nous ne demandons que ça, notamment à l'aune des dernières nouvelles qui sont arrivées et qui montrent l'urgence d'agir. Nous serons toujours main dans la main avec vous sur l'ambition de réduire les déchets et de faire en sorte que nous construisions un territoire qui soit le plus résilient possible et le plus durable. Vous nous trouverez à vos côtés, mais je crois que ça n'est pas le sujet. Alors si on s'amuse à faire des quiz, on peut faire des quiz, mais est-ce qu'on sait ce que Gérard, qui dénonçait l'augmentation de plusieurs dizaines d'euros de sa Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, va devoir sacrifier, lui, au quotidien pour pouvoir la payer ? Parce que pour des foyers, ça va représenter une perte de pouvoir de vivre concrète et c'est ça nous qui nous inquiète. D'autant plus que tout cela aurait pu être évité. Et dans un certain nombre de collectivités, et c'est notamment le cas à Creil, le choix qui a été fait de dire que la collectivité assumait collectivement cette ambition écologique, et je ne crois pas que l'Agglomération de Creil ait à rougir en la matière, je crois que le simple fait de ne pas le faire peser sur les ménages et les foyers, que de prendre en compte le fait qu'il y a des inégalités et de ne pas chercher à les creuser, ce n'est pas pour autant renoncer en matière écologique.

Alors, nous sommes clairs, nous vous avons interpellés ; nous sommes cohérents, nous continuons et nous pensons que sur cette taxe, nous avons un vrai problème. Parce que nous le savons, le dérèglement climatique est de plus en plus fort, nous vivons les premières conséquences, notamment dans notre territoire et si nous décidons de faire peser cette responsabilité d'un point de vue financier sur l'ensemble des foyers, sans prendre en compte la question sociale, nous serons à côté, nous serons à côté de notre responsabilité dans la période et nous continuerons malheureusement à ne pas voir ce qui est en train de se passer.

**Mme Caroline CAYEUX :** Madame LUNDY, je ne voudrais pas être indiscrete, mais je suis un peu curieuse, est-ce qu'au fond en toute transparence, vous accepteriez de nous dire quelle est votre augmentation sur votre feuille d'impôt et celle de Monsieur NARZIS ?

**Mme Roxane LUNDY :** Je laisse Monsieur NARZIS répondre, puisque je suis locataire encore.

**Mme Caroline CAYEUX :** Mais les locataires payent.

**Mme Roxane LUNDY :** En l'occurrence, j'ai de la chance, puisque ça se passe très bien avec mon propriétaire pour encore une semaine, puisque je déménage et j'aurai l'occasion dans un an de vous dire de combien est cette hausse.

**Mme Caroline CAYEUX :** Ben voyons.

**M. Grégory NARZIS :** Oui Madame la Présidente, je vous apporterai exactement ce que je paie, vous verrez qu'il y a une augmentation réelle. Mais je me permets quand même de dire une chose, si vous me le permettez, et de rebondir un peu sur les propos de Monsieur CHISS. Monsieur CHISS aime bien faire de l'emphase, c'est quelque chose qui est courant chez lui, quand il veut, avec ses éléments de langage, essayer d'intervenir et puis un peu d'écraser l'adversaire. Moi je voudrais quand même revenir sur une chose, parce qu'aujourd'hui on a un Conseil Communautaire qui est élargi par rapport à celui de 2014.

**M. Grégory NARZIS (suite) :** Quand nous avons voté la création de cette taxe sur les ordures ménagères, Monsieur CHISS à l'époque, il était à Bresles, il venait même d'être battu à Bresles. Je tiens quand même à vous dire qu'à l'époque, Madame la Présidente, c'est votre argument, l'argumentation à l'époque n'était pas en soi une augmentation continue du coût du ramassage et de la collecte des déchets ménagers. Votre argument premier, c'était la baisse de dotations de l'Etat, je me souviens bien, on avait eu tout un débat là-dessus, baisse de dotations de l'Etat et c'était votre argument principal pour dire qu'on créait la T.E.O.M. Ce n'était pas la collecte, c'était la baisse de dotations de l'Etat. Vous avez reconnu dernièrement qu'on avait, sur cette question-là des baisses de dotations, changé d'air, c'est vous qui l'avez prononcé, avec le Gouvernement actuel. A l'époque, votre argumentation n° 1, c'était celle-là.

La deuxième chose que vous avez défendue, et vous l'avez dit plusieurs fois, vous l'avez écrit, vous l'avez dit devant les médias et vous l'avez écrit auprès des habitants de l'Agglomération, c'est de dire que ça serait plafonné. C'était votre deuxième argument, et vous avez dit « ne vous inquiétez pas, ne vous inquiétez pas, ça sera plafonné ». Tous les Cassandre, comme nous, qui disions que ça allait augmenter, vous nous disiez que nous avions tort et que nous faisons de la polémique. Je vous invite à vraiment vous rappeler des débats que nous avons eus à l'époque, et donc aujourd'hui, qu'est-ce qu'on constate ? On constate que finalement, ce que nous avions dit il y a 6 ans, 7 ans maintenant, eh bien ça se vérifie aujourd'hui. Vous n'allez pas nous accuser, comme le dit Monsieur CHISS, de faire de la polémique stérile, ce n'est pas le cas. C'est simplement qu'on voyait les choses venir. Ça c'est quand même fondamental, parce que c'est aussi, vous parlez de courage politique Monsieur CHISS, mais la parole donnée, la parole donnée devant les habitants, c'est aussi important. Les habitants ont fait un effort, font un effort de payer cette taxe, et donc, en contrepartie, vous leur promettiez le plafonnement et ce n'est plus le cas aujourd'hui, donc c'est normal qu'on s'interroge. Et d'ailleurs, je tiens à dire que le débat que nous avons ce soir, il a lieu et il a eu lieu d'ailleurs dans toutes les enceintes communautaires de l'Oise, et il y a des enceintes communautaires où le débat a été quand même très musclé. A Thelloise, 20 % des délégués communautaires se sont prononcés contre l'augmentation, 20 %, c'est quand même important. On ne peut pas nier que ce n'est pas juste l'opposition beauvaisienne qui pose ce débat-là, il est posé dans toutes les communautés, dans toutes les intercommunalités. Donc on doit quand même s'interroger là-dessus.

Et puis, moi je voudrais poser une question à Monsieur CHISS. La Picardie Verte, lors de son Conseil Communautaire du mois d'avril, où il y a eu ce sujet de l'augmentation de la T.E.O.M., (*hors micro*) attendez, attendez, attendez, je pose juste une chose. Quand la Picardie Verte, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas le S.M.D.O., mais je vous pose la question. La Picardie Verte a dit, le 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de la Communauté de Communes a dit « la question de la collecte du traitement des déchets fera que, de toute façon, la collecte augmentera régulièrement jusqu'en 2025 ». 2025 ! Il a dit « je veux être responsable et le dire à l'ensemble des conseillers communautaires ». Est-ce que ce soir, puisque moi j'ai vu Monsieur CHISS qui, dans la presse cette semaine, a dit « non, non, c'est peut-être conjoncturel », parce qu'il a un peu dit ça, c'est-à-dire que peut-être que dans 2-3 ans on n'aura plus d'augmentation. Est-ce qu'on s'en va, il faut le dire aujourd'hui, ça participe au débat, vers une augmentation continue et régulière ? Parce qu'à ce moment-là, il va falloir le dire à la population. Parce que quand aujourd'hui, il y a des foyers qui payent plus de 100 € de taxe d'ordures ménagères, il va falloir qu'ils anticipent, parce que ça va devenir un sacré budget dans 3 ou 4 ans, avec une augmentation régulière. Au-delà de nous dire, nous sommes dans la polémique stérile, etc., on peut quand même avoir un débat là-dessus. A un moment donné, on va dire stop à tout ça, quand ? Ou on va revoir les choses quand ? Et dans quelles modalités ? Parce qu'il y a un moment où la population dira stop, elle dira stop.

**Mme Béatrice LEJEUNE** : Moi je suis assez ravie que les déchets puissent être au cœur de nos débats, parce que c'était probablement l'un des sujets que les élus regardaient de loin. Et aujourd'hui, parce qu'on se rend compte que ça coûte de l'argent, ça devient un sujet qui passionne. Moi je voudrais dire plusieurs choses. D'abord, on parle du bassin creillois, je trouve que l'approche me fait même sourire, j'irai jusque-là. Et comme je suis ici en tant que Vice-Présidente en charge des déchets, j'espère que vous avez regardé l'intégralité de la fiscalité qui peut être comparée entre les deux agglomérations. Je n'irai pas plus loin, mais j'espère que vous avez fait ce comparatif qui devrait vous apporter une part d'éclairage intéressante sur le fait que d'un côté, il y a effectivement une Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères et que de l'autre, à ce jour, il n'y en a pas encore. Je pense déjà que ça pourrait être une bonne réflexion à porter. Parce que si on est honnête jusqu'au bout, on doit l'être complètement et en toute transparence, sachant que les collègues ici ne sont pas forcément en capacité de pouvoir vérifier les taux de fiscalité tels qu'ils sont appliqués ; ça c'est le premier point.

Quand on avait dit que c'était plafonné, oui le plafonnement existe toujours, sauf à ce qu'il se soit passé quelque chose et que je n'ai pas été informée, mais je parle sous l'autorité de Lionel, avec qui on a travaillé sur le dossier, et pour moi, oui, le plafonnement existe toujours. Et puis, c'est bien de parler de la T.E.O.M., mais moi j'aimerais qu'on parle plus globalement de la problématique déchets. Vous savez, mes chers amis, on va avoir des décisions courageuses et importantes à prendre dans les années qui viennent, et ces décisions courageuses et importantes, elles sont liées par une série de textes de loi qui vont nous être imposés et sur lesquels on va devoir se conformer. Et, au-delà de tout, même si j'ai entendu parler de l'augmentation du S.M.D.O., d'ailleurs je vais en rajouter une louche, puisqu'on n'en avait pas pris assez. Je rappelle que c'est 800 000 € sur l'année dernière et que notre Agglomération a été fortement impactée par cet énorme orage dans la nuit du 20 au 21. Vous allez me dire : qu'est-ce que ça vient faire dans l'augmentation des ordures ménagères et du S.M.D.O. ? Simplement, il y a eu des quantités monstrueuses de déchets qui ont été amenées dans les déchetteries, parce qu'il n'y a pas que Beauvais qui a été impactée, même si Beauvais a été très impactée. Il y a eu Warluis, il y a eu Bailleul, il y a eu Therdonne, et je dois en oublier, je suis désolée, mais on a été un certain nombre à être très impactés, avec des sous-sols complètement dévastés et avec des quantités énormes qui ont été amenées en déchetteries. Sauf que ça, techniquement, je vais être un peu technique mais c'est important de comprendre, ça s'appelle du tout-venant. Ce tout-venant n'a pas pu être trié, donc il a été amené en enfouissement, et la taxe sur l'enfouissement est exponentielle. Ça veut dire qu'une fois qu'on a cumulé toutes les tonnes que nous avons dû évacuer de déchets sur cette Agglomération, le fait plus anecdotique mais qui existe, qu'il n'y ait pas eu de brocante depuis un an, les gens se sont débarrassés de tout ce qui traînait, qu'on a eu un été qui a été très pluvieux, vous avez dû tous tondre vos pelouses, même au mois d'août. Résultat, la facture qui nous a été annoncée, elle est de plus 400 000 €. (*hors micro*) C'est 400 000 € en plus. Donc on n'est pas sur 800 000 € comme prévu sur le budget 2021, il faut faire 800 000 + 400 000, on est à 1 200 000 € de plus par rapport au budget de 2020. Ça, ce sont des faits, on ne peut pas les écarter.

Ensuite, on parle de la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, mais je me suis un peu documentée et on va lancer le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés, on a notre comité de pilotage lundi matin. Il va avoir pour objectif de poser les choses, alors on peut me dire « oui mais il doit être en place depuis 2012 et vous avez tardé pour le mettre en place. » Je peux entendre, sauf que je me dis que le fait de ne pas l'avoir mis en place va nous être utile, parce qu'avec les derniers textes de loi qui viennent de sortir, ils sont encore plus drastiques que ce qu'il y avait en 2012, donc de ce fait, on rentrera dans les obligations environnementales telles qu'elles vont nous être imposées ; ça c'est le premier point.

**Mme Béatrice LEJEUNE (suite)** : Le deuxième point, on a lancé une étude sur les déchetteries, sur les points verts et sur la collecte des déchets verts. Et là, collectivement, il faudra à un moment donné qu'on prenne des décisions. Ce que je dois dire par ailleurs, c'est qu'on a analysé le marché actuel et qu'il est en renégociation et, notamment, je pense que je peux le dire en toute transparence, sur le centre-ville de Beauvais, il va y avoir une réduction des jours de collecte sur le centre-ville de Beauvais. Et puis, on pourrait me dire « qu'est-ce que vous avez engagé pour tenter de diminuer ? », parce qu'on parle des augmentations, mais ce n'est pas comme si on avait laissé les vannes couler sans tenter de faire un barrage et de tenter de minimiser ce que l'on dépense. On a lancé le réemploi en déchetterie, on fait des prêts de composteurs pédagogiques, on met à disposition des composteurs pour les établissements scolaires et éducatifs, on essaie de faire de la prévention. Les ventes de composteurs, on peut nous dire qu'on ne les fait pas gratuits, mais on ne demande que 30 % du prix qu'il coûte réellement le composteur. Et puis, on a travaillé avec Lionel, avec la Direction Générale et avec la Présidente, et on a obtenu des moyens humains supplémentaires. Et ça, c'est une véritable avancée, puisqu'aujourd'hui, on va avoir un animateur prévention et tri des déchets, qui a été validé sur le budget 2021 et qu'on devrait avoir là prochainement. On a deux services civiques dont les fiches de poste ont été rédigées, qui vont venir en accompagnement sur le tri. Et surtout, on va avoir 2 maîtres composteurs qui vont arriver dans les équipes pour venir accompagner tout cette politique qui a été mise en place. Je suis désolée d'être un petit peu longue, mais à ça il faut rajouter un poste de chargé de mission sur le plan de réduction des déchets que nous allons lancer et qui va être recruté très prochainement.

Moi, je peux comprendre qu'une Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères ça puisse crisper, ça puisse engendrer des échanges qui sont, à mon sens, un peu désuets si je peux m'autoriser. Parce que nous, nous sommes contraints par une T.G.A.P. qui ne va cesser d'augmenter. Et on peut décider de ne pas augmenter la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères, d'autant que lorsque j'ai fait l'intervention au moment de l'augmentation de la taxe, j'avais été très claire, j'avais annoncé les augmentations de T.G.A.P. sur les années qui viennent. Sachant que quand le Président de la Picardie Verte annonce que c'est jusqu'en 2025, à aujourd'hui les textes disent que c'est jusqu'en 2025, mais moi je ne sais pas ce que les lois de finance futures vont annoncer et je crains malheureusement que la T.G.A.P. ne s'arrête pas en 2025. Ou alors il faut m'expliquer comment on fait pour mettre en œuvre la politique, la dernière loi environnementale, la loi anti-gaspillage de 2020, il faut m'expliquer comment on va la mettre en place si la T.G.A.P. reste au niveau qui a été évalué en 2025. Ça, ce n'est pas être de gauche, de droite, écolo, pas écolo, c'est une politique qui doit tous nous amener dans une même direction. Moi, c'est comme ça que je le vis et ce n'est pas s'opposer les uns aux autres, c'est construire ensemble, franchement, et c'est ce qu'on essaie de faire. Alors on a peut-être quelques maladresses, on peut peut-être aller plus vite, je ne sais pas. Quoiqu'il en soit, tous les élus qui travaillent autour des groupes de travail que nous avons mis en place, sont des gens engagés et des gens volontaires, et c'est de ça dont on a besoin dans cette Agglomération, pour faire en sorte que les choses aillent le mieux possible.

Sachant, et je vais en terminer là-dessus, que pour tous les élus qui siègent au Syndicat Mixte des Déchets de l'Oise, on sait très bien qu'on va avoir deux années dites noires, pour la bonne et simple raison que le centre de valorisation aujourd'hui a deux lignes. Ces deux lignes, elles ne peuvent incinérer que tout ce qui est ordures ménagères, on a un gros souci avec le tout-venant. La ligne qui sera en capacité de traiter le tout-venant n'arrive qu'en 2024, dans le meilleur des cas. Ça veut dire que non seulement on a la T.G.A.P. qui augmente, mais qu'on va avoir les factures d'enfouissement du tout-venant qui vont également augmenter. Après, je suis à votre disposition si vous voulez discuter de ce sujet passionnant et qui semble passionner, mais les déchets ne se limitent pas qu'à une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, c'est beaucoup plus complexe, beaucoup plus poussé, et je vous le redis, on n'est qu'au début des surprises.

**Mme Roxane LUNDY** : Je vous remercie Madame LEJEUNE et, bien évidemment, ne vous excusez pas d'être longue, c'est toujours très intéressant de pouvoir discuter de ces questions. Et par ailleurs, comme nous l'avons dit, la question de notre ambition partagée en matière de réduction des déchets est essentielle, d'ailleurs nous prenons toute notre part au sein des différents groupes de travail qui ont été mis en place, afin de faire en sorte d'être les plus ambitieux possibles en la matière, puisque nous devons agir. Ce n'est nullement une mise en cause même de la politique de réduction des déchets, qui est mise en œuvre, puisque je crois que nous travaillons en effet de concert, en bonne intelligence, pour faire en sorte d'être en tout cas les meilleurs possibles. En revanche, on dit ce vieux dicton, puisque ce soir on fait des citations, mais on dit que seul on va plus vite et qu'ensemble on va plus loin. Et je crois que ces débats et ces discussions ne concernent pas que cette assemblée, et qu'en effet, quand nous sommes interpellés, nous par des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens, qui nous font part de leurs difficultés, de leur colère, eh bien nous devons l'entendre. Nous devons d'autant plus l'entendre dans le contexte qui est le nôtre, puisqu'en effet, personne n'aura échappé au débat sur le prix de l'électricité et du gaz, qui sont assez alarmants aussi sur les mois et les années qui viennent.

L'une des questions qui se posent, c'est comment est-ce qu'on fait pour que la politique en matière de réduction des déchets, qui est mise en œuvre, ne soit pas faite contre le porte-monnaie notamment des plus précaires et donc également, pour qu'elle soit vue comme quelque chose d'extrêmement positif, une plus-value dans le quotidien des habitantes et des habitants. Et là, je pense que c'est une question essentielle, notamment pour réussir à susciter l'adhésion et engranger une dynamique en la matière. Et je pense que c'est vraiment un sujet important. Vous disiez Madame LEJEUNE qu'en effet, vous ne pouviez pas vous engager pour l'instant jusqu'en 2025, puisqu'il y avait encore des incertitudes, notamment sur la T.G.A.P. et sur l'application de textes de lois qui vont venir. Mais donc on ne découvre pas non plus le sujet cette année, il n'y a absolument aucune polémique et aucune démagogie, mais aborder cette question, alors l'année des municipales nous n'avons pas abordé cette question. Je peux comprendre les calendriers électoraux font que, mais pourtant, il aurait été utile de le faire, parce que c'est un sujet qui est essentiel et que quand on vient nous voir et qu'on nous dit « là, stop, c'est trop », nous avons un problème et collectivement nous devons faire en sorte de trouver des solutions.

Alors en effet, pour nous, il y a un problème, non pas en matière de politique de réduction des déchets, mais en matière de financement, de la stratégie et du choix politique, qui ont été faits. C'est tout à fait regrettable, parce qu'en effet, dès 2014, il y a eu des alertes et donc ces alertes n'ont pas été entendues et nous sommes maintenant un peu au pied du mur, il faut le dire. Pour autant, je pense que nous devons collectivement essayer, en effet, de se dire comment est-ce qu'on travaille pour faire au mieux et pour faire en sorte surtout que cette situation ne continue pas à se reproduire et que nous n'ayons pas chaque année, des Beauvaisiennes et des Beauvaisiens, mais des habitants plus largement qui nous interpellent, inquiets, parfois furieux et qui alimentent aussi des discours contre la réduction des déchets, contre les politiques mises en œuvre en matière d'écologie, ce qui est un problème, et parfois même vis-à-vis des élus de manière plus large, ce qui est également un de nos enjeux.

**Mme Marianne SECK** : Merci Madame la Présidente. Alors effectivement, merci Madame LEJEUNE de recentrer le débat et je vous rejoins, je suis également contente que les déchets soient au cœur du débat ce soir, parce que c'est vraiment un sujet essentiel et qui va nous prendre beaucoup d'énergie dans les années à venir pour changer la trajectoire que nous avons prise aujourd'hui, qui est que plus on avance, effectivement, plus on produit de déchets et plus ça coûte cher.

**Mme Marianne SECK (suite) :** Donc ça c'est le principe de l'offre et la demande. Effectivement, je préférerais qu'on puisse discuter de notre ambition à réduire nos déchets, et c'est l'objet de nos discussions au travers de la commission déchets depuis plusieurs mois, mais ce sera encore l'objet de nos discussions ce lundi au travers de notre réunion pour la prévention de réduction des déchets. Et je voudrais dire que quand j'ai vu cette délibération, moi je trouve, nous trouvons, que la création d'une ligne budgétaire pour les déchets, c'est important et ça, nous pouvons le saluer ce soir.

Cependant, je suis militante dans des réseaux de transition écologique depuis de nombreuses années et, effectivement, j'aurais préféré qu'on puisse parler de redevance incitative. Malheureusement, ce n'est pas possible en l'état actuel des choses, parce que mettre en place une redevance incitative sans mettre en place les solutions qui vont avec, ça n'aboutit qu'à revenir à un système de taxe et en plus, c'est dangereux pour notre environnement, puisque ça peut pousser les gens à plutôt aller jeter les déchets dans la nature que dans leur poubelle pour ne pas payer plus cher. Donc il faut pour ça se donner des solutions effectivement ambitieuses, il faut aller plus loin et plus vite en termes de réduction des déchets, notamment pour le coût, mais surtout aussi pour notre environnement. Donc cette taxe en vérité, elle est injuste, peut-être socialement certainement, mais elle est injuste aussi pour ceux qui font l'effort de peu produire de déchets et contre ceux qui ne le font pas. A juste titre, certaines personnes ne peuvent pas le faire parce que la société ne leur en donne pas les moyens. Et je pense qu'aujourd'hui, il faut vraiment qu'on ait tous conscience de ça, que ce sont les communes, les Agglos qui vont pouvoir donner ces solutions à nos concitoyens, de pouvoir réduire leurs déchets. Et d'ailleurs, on peut saluer d'avoir comme Vice-Présidente en charge des déchets, une Maire qui a décidé de ne plus faire de ramassage des déchets verts sur sa commune. Parce qu'il faut quand même savoir qu'un tiers des déchets de nos poubelles sont des déchets compostables, un tiers, et que d'ailleurs, de toute façon, la loi d'ici fin 2023 va nous pousser à trier tous nos déchets, donc on le fait déjà pour les déchets verts, mais elle va nous pousser aussi à trier nos déchets de matière organique. Donc il est urgent d'engager des chantiers pour favoriser le compostage partagé, en pied d'immeuble, en village ou autres, le compostage individuel qui a déjà été lancé sur l'Agglo, le lombricompostage, pour les personnes qui habitent en appartement par exemple, moi ça fait 14 ans que j'ai un lombricomposteur, ça marche très bien, et le compostage en établissement aussi pour les cantines, les cantines publiques, les cantines privées, parce qu'il va falloir aussi accompagner des grandes cantines, comme les sites d'A.G.C.O. par exemple, ou les sites d'ISAGRI. Donc voilà ce à quoi il va falloir qu'on se prépare et ce ne sont pas des petits chantiers. Il y a des Agglos qui le font, ce sont les Agglos qui portent ces projets-là, en lien avec des maîtres composteurs, en s'appuyant sur des guides composteurs qui sont formés sur les référentiels de l'A.D.E.M.E. ; l'A.D.E.M.E. qui peut nous aider à ça. Donc il faut se saisir de ce qui existe, de ce qui est possible de faire et le faire. Donc, par rapport à ça, j'ai moi-même fait des propositions, depuis plusieurs mois nous discutons, nous avons la chance, dans les Hauts-de-France, d'avoir le Réseau Compost Citoyen Hauts-de-France qui vient de se créer récemment, sur lequel on peut s'appuyer ; et également le Réseau Consigne Hauts-de-France, le Réseau Consigne qui rassemble des professionnels, des associations, des particuliers, qui font la promotion du retour de la consigne. Madame LEJEUNE nous l'a dit la dernière fois, le verre, lorsqu'il est mal trié, coûte cher, parce qu'il est lourd. Donc le retour de la consigne par exemple pour le verre est essentiel, retour de la consigne ce n'est pas forcément le verre, ça peut être aussi un accompagnement des commerçants en les incitant, en les aidant à mettre en place des contenants qu'ils vont pouvoir récupérer, lavables. Alors tout ça se construit bien évidemment, parce qu'on manque de laveries, c'est comme un peu parler du retour de l'alimentation locale et bio dans les cantines, si on n'a pas de légumeries, ça ne fonctionne pas.

**Mme Marianne SECK (suite) :** Donc tout ça se réfléchit, se pense, ce sont des gros chantiers, mais il y a des solutions qui existent et qu'il faut que nous, on décide de mettre en place ensemble. Et parallèlement, j'avais également proposé, sur la ville de Beauvais notamment, la mise en place d'un composteur sur le marché, sur les marchés, alors c'est à grande échelle, ce n'est pas le composteur qu'on a dans le jardin, c'est un composteur de marché, dans lequel les commerçants pourraient jeter les légumes, les fruits qui sont en fin de vie et le faire vivre comme ça, avec l'appui de la commune. Il existe aussi, et ça, c'est le Réseau Consigne qui nous a donné cette option, la possibilité d'accompagner, tout ça c'est un accompagnement, les commerçants des marchés à utiliser plutôt des bacs empilables, plutôt que quand on voit les fins de marché, la montagne des bacs en carton.

Donc toute cette réflexion autour du déchet qui consiste à dire on prend, on utilise, on jette, il faut vraiment qu'on arrive à revoir cette philosophie tous ensemble et c'est comme ça qu'on arrivera aussi à faire diminuer le coût des déchets pour nos concitoyens et pourquoi pas réfléchir, une fois que toutes ces mesures seront mises en place, à une redevance, mais plutôt incitative pour le coup. Donc merci d'avoir permis de recentrer le débat sur les solutions.

**Mme Béatrice LEJEUNE :** Je voulais juste apporter une réponse, la T.E.O.M. existait, la redevance fait partie du cahier des charges, c'est écrit noir sur blanc sur le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Il y a toute une rubrique et toute une étude qui va être conduite là-dessus. Et merci pour vos propositions, je pense que lundi, on aura un comité de pilotage fort intéressant.

**Mme Caroline CAYEUX :** Bien, si vous le voulez bien, on va passer au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Vous êtes 7 à vous abstenir et les autres, est-ce qu'il y a d'autres abstentions ?

C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**. Je vous remercie.

## **7 – BUDGET PRINCIPAL : ACQUISITION D'UNE PARCELLE ZONE DU HAUT VILLÉ**

**Mme Caroline CAYEUX** : Est-ce qu'il y a des questions ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## **8 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES OU ÉTEINTES ADMISES EN NON-VALEUR**

**Mme Caroline CAYEUX** : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## **9 – RÉGIME JURIDIQUE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

**Mme Caroline CAYEUX** : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## **10 – AVANCE DE TRÉSORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »**

**Mme Caroline CAYEUX** : Pas de questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## **11 – TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (T.E.O.M.) - EXONÉRATIONS DE LOCAUX À USAGE INDUSTRIEL ET DE LOCAUX COMMERCIAUX - ANNÉE D'IMPOSITION 2022**

**Mme Marianne SECK** : Effectivement, je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport à l'égalité de traitement concernant ceux qui font des efforts sur la réduction des déchets et ceux qui n'en font pas. Là, sauf erreur de ma part, je n'ai pas vu dans le tableau les enseignes de fast-foods de notre Agglomération, qui seraient donc soumis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères comme nous tous. De ce fait, leurs déchets reposent aussi sur nous, puisque c'est un partage, on met un pot commun, les déchets coûtent tant et on lisse sur tout le monde. C'était l'exemple flagrant de ce que je vous disais tout à l'heure, il faudrait ne pas leur jeter la pierre, ce n'est pas l'objet ce soir, mais les accompagner, leur dire « écoutez, vous ne faites pas le tri, d'une part, vous ne faites pas le tri, ni des papiers, ni des déchets compostables, et en plus, nous allons devoir payer pour vous votre incivisme », alors comment peut-on réfléchir aujourd'hui avec eux à faire en sorte qu'ils puissent diminuer leurs déchets ? Il me semble bien en plus avoir déjà vu les bennes de ces enseignes qui sont ramassées par les camions-benne de notre Agglo, donc je ne pense pas me montrer, je l'espère, j'espère que vous me corrigerez. Mais, c'est un sujet, sans jeter la pierre sur personne, qu'il faudrait traiter et il faudrait accompagner ces entreprises, soit pour qu'ils trient correctement et qu'ils diminuent leurs déchets puisque ça a un impact sur nos finances, soit qu'ils fassent comme les autres et qu'ils paient un prestataire privé, tout simplement.

**Mme Caroline CAYEUX** : Je prends bonne note de votre intervention Madame SECK, il n'y a pas de problème. Mais, malheureusement, je crois que c'est normal. Pas d'autres questions ? Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité.

## **12 – ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.) COUVRANT L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT ET PLAN DE MOBILITÉ**

**Mme Caroline CAYEUX :** Je voudrais, mes chers collègues, vous dire que cette délibération, qui prescrit l'établissement d'un P.L.U.I. pour l'Agglo du Beauvaisis est importante. J'ai toutefois une attention plus particulière pour les Maires de nos communes. Mes chers collègues, je comprends les interrogations que vous avez pu poser, alors que vos communes ont exercé seules depuis 1982 exactement, vous aviez ce pouvoir depuis longtemps d'exercer la compétence en matière de documents d'urbanisme. Et je peux comprendre vos engagements, mais je voudrais aussi vous dire que nos habitants ne vivent plus aujourd'hui comme hier. Chaque jour, plus de 25 000 d'entre eux, qui résident dans les villages de notre Agglo, convergent vers Beauvais pour y travailler, 2 000 lycéens descendent à la gare routière pour rejoindre leurs établissements, et d'autres c'est à l'hôpital ou en Préfecture ou au Département qu'ils se rendent ou, j'allais dire, d'une manière plus agréable peut-être, au cinéma ou dans l'un des commerces spécialisés de Beauvais. Dans l'autre sens, 5 000 habitants de Beauvais quittent chaque jour la Ville pour travailler dans l'Agglo, sans oublier tous ceux qui ont des parents, des frères ou des sœurs qui habitent dans nos villages, où ils se rendent aussi régulièrement. C'est en effet cette réalité des bassins de vie qui justifie la volonté du législateur d'organiser des documents de planification urbaine à l'échelle intercommunale.

Et donc, en application de cette loi, nous avons pris la compétence en matière de P.L.U.I. au 1<sup>er</sup> juillet dernier. Mais, le chantier qui nous attend est vraiment d'importance, il s'agit de gérer l'urbanisme, l'habitat, les mobilités, les domaines couverts par le P.L.U.I., valant Programme Local de l'Habitat et Plan de mobilité, ils sont en effet très vastes. Ce chantier est considérable et les délais sont courts, nous avons devant nous 48 mois, c'est 4 ans, pour mener cette procédure à son terme et approuver notre P.L.U.I. sur ce mandat. Il y aura un groupement de bureaux d'études qui sera au travail dès le début d'année 2022. C'est un changement, les vieux P.O.S. et les P.L.U. ont été des instruments d'urbanisme opérationnels, aujourd'hui, ils ne le sont plus et nous devons faire avec la loi Climat et Résilience qui est désormais inscrite dans le droit. Nous avons découpé notre territoire en 6 secteurs, dont Beauvais, je pense que Gérard HEDIN reviendra dessus. Ces secteurs, vous les avez définis ensemble depuis trois ans, plus encore depuis un an à travers des séries de rencontres dans chacune de vos communes et je vous en remercie.

Je voulais vous dire en conclusion de mon intervention que le P.L.U.I. ne sera pas un document « en chambre », ce sera votre P.L.U.I., notre P.L.U.I., et il sera élaboré chez vous, dans vos communes. Vous avez d'ailleurs déjà commencé à plancher concrètement sur ce document dans une première grosse séance de travail collectif organisée à Saint-Paul, sur le contenu du cahier des charges du futur P.L.U.I. J'ai nommé la commune de Saint-Paul, et je voudrais devant vous remercier chaleureusement Gérard HEDIN, qui est aussi notre 1<sup>er</sup> Vice-Président en charge de ce dossier, il a déployé une énergie et un temps important pour ce dossier et je sais que sa bonne avancée doit beaucoup à l'écoute et à l'attention qu'il a apportées à chacun. Et puis je voudrais remercier aussi Franck PIA qui connaît et qui comprend la ruralité. Comme 1<sup>er</sup> Adjoint de Beauvais en charge de l'urbanisme, je suis sûre qu'il saura aussi vous comprendre et faire le lien avec notre commune centre, puisque Beauvais sera divisée en 4 secteurs par rapport aux 8 quartiers qui composent la Ville. Voilà ce que je voulais vous dire et je passe la parole à Gérard HEDIN.

**M. Gérard HEDIN** : Merci Madame la Présidente, je pense que vous avez tout dit, vous avez dit des choses très importantes. Toutes ces réunions qui ont été faites, il y en a eu 13 effectivement chez nos collègues Maires, je les en remercie, parce qu'ils nous ont reçus tous à chaque fois très chaleureusement. Il y a toujours eu une parfaite communication, de parfaits échanges entre eux et nous. Et c'est vrai que la fidélité de la réunion du séminaire qui a été fait ce 23 septembre, a été très éloquent, parce qu'il y a eu une forte participation, une forte compréhension et je voulais en remercier vraiment publiquement tous mes collègues. Remercier aussi tous les services, vous l'avez dit Madame la Présidente, parce que les services ont fait là-dessus un travail énorme et les documents qui ont été remis ce 22 à mes collègues, c'était un document sur plusieurs dizaines de pages, et qui leur permettait d'y voir très clair sur les sujets à venir. C'est vrai que c'est un travail absolument chronophage, c'est un travail, je vous l'avais dit Madame la Présidente, où nous avons encore près d'une centaine de réunions à faire, pour aboutir à ce que P.L.U.I. soit opposable aux tiers fin 2025, début 2026. C'est un travail qui va être fait vraiment en commun, c'est vrai. Nous avons bien rappelé et précisé que dans chacun des secteurs, que les cabinets qui allaient être retenus seraient à la disposition de tous les Maires, de façon à ce que chacun expose bien leur façon de voir évoluer leur propre territoire ; franchement ça c'est bien. Vraiment, ça a été un gros travail, mais pour moi c'est une grande satisfaction, parce qu'il y a eu des échanges parfois qui ont été ardu, mais on a tout de même abouti à ce que ce P.L.U.I. soit prescrit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Le travail sera évidemment plus évident au 1<sup>er</sup> janvier 2022, lorsque nous aurons recruté, trouvé le cabinet ou les cabinets qui vont répondre à nos attentes. Ces cabinets seront analysés et recrutés avec l'ensemble des élus, des Maires, qui voudront bien participer au jury. Voilà ce que je voulais dire sur ce dossier, sur cette délibération.

La prescription, elle est faite, il faut autoriser Madame la Présidente ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents qui sont relatifs à cette procédure ; solliciter aussi les demandes de subvention, parce que là, il ne faut pas oublier que nous avons, dans l'attente des subventions éventuelles et surtout de l'Etat dans ce domaine, et aussi d'assister à l'élaboration du P.L.U.I., les personnes publiques associées, ça c'est important, à consulter les personnes aussi qui sont mentionnées aux articles L312 et suivants du Code de l'Urbanisme, et que la présente délibération sera transmise pour information au Centre National de la Propriété Forestière.

**Mme Marianne SECK** : Alors effectivement, c'est un projet ambitieux que vous nous présentez ce soir, concernant la mutation du maillage intercommunal qui a pour objectif de redonner de l'accessibilité aux services publics pour plus d'égalité. Comme vous l'avez souligné, nos modes de vie ont changé, dans les années 70 par exemple, le citoyen faisait en moyenne 5 km par jour. Aujourd'hui, si on lisse sur l'année, avec les trajets en vacances, le travail, etc., on fait en moyenne 50 km par jour, le français moyen. Dans les années 70, moins de 50 % des femmes travaillaient, aujourd'hui c'est un peu plus de 80 % des femmes qui travaillent au même niveau que les hommes. La mobilité professionnelle également n'était pas courante, quand on sait qu'aujourd'hui, 47 % des salariés du privé changent d'emploi chaque année. Et également, aujourd'hui, 17 % des citoyens ont des horaires de jour et ce sont essentiellement des cadres. On ne se rend pas compte, oui, on ne se rend pas compte, 17 %. Donc c'est vrai que ce projet est ambitieux, effectivement pour redonner non pas de la proximité de service mais de l'accessibilité, donc notamment, je pense aux parents. Comme j'ai déjà évoqué ce sujet par le passé, c'était plus en Conseil Municipal de Beauvais où les parents, sur certains créneaux horaires, n'ont pas d'offres pour faire garder leurs enfants, que ce soit quand on est par exemple dans des métiers en roulement, en 3/8, comme des pompiers ou comme des personnes qui travaillent à l'usine ou comme des infirmiers. Donc effectivement, c'est un grand projet ambitieux et j'espère que nous y serons tous pleinement associés.

**Mme Marianne SECK (suite) :** Donc, la question que je voulais vous poser c'était, comment y serons-nous associés ? Comment serons-nous répartis dans les différents groupes de travail que vous avez présentés dans la délibération ? Merci.

**M. Gérard HEDIN :** Madame SECK, en ce qui concerne les différents groupes de travail que nous avons mis en place, nous les avons mis en place d'abord par secteur, où ont participé jusqu'à maintenant tous les élus locaux. Je vous le disais tout à l'heure, ça s'est bien passé. Bon vous, vous êtes à 5 km de Beauvais, donc vous avez raison aussi de raisonner comme ça, en disant, « est-ce qu'on peut participer ? », moi je ne suis pas du tout contre la participation d'élus, qui ne sont pas particulièrement des Maires, pour participer au travail que nous allons faire. Je dis seulement qu'il faudra être très assidu, puisque tout à l'heure je disais qu'il y a une centaine de réunions à faire dans des domaines bien précis. Il va y avoir un de mes collègues aussi qui va être en charge de la communication justement sur ces dossiers, c'est ce que vous êtes en train de présenter et on va s'entretenir ensemble du sujet, mais je pense qu'il n'y a aucune raison que les réflexions que vous venez d'avoir, comme vous l'avez dit tout à l'heure au niveau des ordures ménagères, ne soient pas évoquées dans ce dossier, mais (*coupure*)... parce que vous parlez de la mobilité, mais il y a aussi l'habitat, il y a aussi l'urbanisme en général qui est extrêmement perturbé, puisque l'urbanisme, on l'a commencé dans les années 2000, avec la loi S.R.U., ensuite on a eu la loi L.U.H. 4 ans après, ensuite on a eu la loi Alur. Et cette loi qui vient de sortir, dont faisait état tout à l'heure notre Présidente, la loi Climat et Résilience, c'est autre chose, on peut dire que c'est un complément de ces deux précédentes lois, avec chacune environ 200 décrets d'application, c'est pour dire combien ça va être compliqué, ça va être chronophage, je le répète, et puis en fin de compte, tout ceux qui tendront la main, qui vont nous amener de l'eau à notre moulin, moi personnellement, je les accueillerai avec plaisir.

**M. Jean-Pierre SENECHAL :** Excusez-moi, mais j'aimerais intervenir de mon côté. Bonjour, Jean-Pierre SENECHAL pour la commune de Maulers. Désolé, mais le P.L.U.I., je l'ai beaucoup à cœur, vous le savez, depuis toujours. Je voulais souligner certaines choses, à savoir que je déplore le manque d'informations qui a été fait sur la position des communes, pour ce qui était de délibérer pour ou contre le P.L.U.I. Ça, ça n'a pas été annoncé, c'est regrettable.

Ensuite, le séminaire qui a été développé me semble intéressant, dans la mesure où il pouvait nous permettre d'échanger entre Maires de différentes communes, et ça n'a pas été le cas, j'ai le sentiment que c'était plutôt un monologue géré par notre administration et non pas l'échange attendu. Quand je regarde le planning qui a été établi en son temps, il restait 5 minutes pour échanger en fin de parcours, c'est dommage. Ensuite, moi personnellement, je n'ai pas pu intervenir ce jour-là parce que j'avais des problèmes de compréhension, parce que, je suis désolé Gérard, mais tu nous as fourni une belle salle, un bon rassemblement, mais la sono n'était pas bonne, je n'ai pas bien compris et c'est regrettable, si bien que je ne suis pas intervenu, parce que je n'ai pas tout compris.

D'autre part, je reste avec des questions en ce qui concerne la mise en place du P.L.U.I. en soi, c'est qu'aujourd'hui une commune qui, avant, signait ses documents d'urbanisme, qu'est-ce qu'elle fait ? Est-ce qu'elle est encore, comment dire, en place pour signer les documents d'urbanisme ou pas d'ici les 4 années d'instruction du P.L.U.I. ? Parce que j'ai interrogé l'administration, je n'ai pas eu la réponse pour autant, donc je voudrais que ce soit clair entre nous, c'est ça, c'est ce manque de transparence que je déplore.

Ensuite, quoi dire d'autre sur le sujet ? Ecoutez, je pourrais broder là-dessus, mais je n'ai pas l'intention d'être très long, je voudrais simplement souligner une chose par rapport aux interventions de tout à l'heure.

**M. Jean-Pierre SENECHAL (suite) :** Monsieur CHISS, j'ai approuvé et apprécié votre intervention, je regrette que certaines personnes vous qualifient d'opposant, d'adversaire, alors que d'autres disent nos amis, vous, nos amis, nous allons travailler ensemble. L'objectif ici, c'est de travailler ensemble dans le même sens. Le jour de cette réunion au P.L.U.I., j'ai quand même entendu des observations sur le S.C.o.T., le S.C.o.T., il devrait être fait avant le P.L.U.I. C'est regrettable, ça a été souligné et ça n'a pas été pris en compte et entendu, je regrette. J'ai le sentiment que la démarche que nous avons, elle est assez cavalière et assez rapide en ce moment, je me dis que les réunions des Maires, elles devraient être plus en échanges et non pas en monologue, c'est mon sentiment, je suis désolé, Madame la Présidente, mais je l'ai ressenti ainsi.

**Mme Caroline CAYEUX :** Monsieur SENECHAL, je pense que nous allons faire le maximum pour que les échanges s'installent. Mais, pour avoir participé à certaines réunions, j'ai quand même le sentiment que Gérard HEDIN a fait le maximum à travers tout le territoire, une fois, deux fois, trois fois, et je ne peux que lui rendre hommage par rapport au travail qui a été accompli. Maintenant, nous rentrons dans le vif du sujet si je puis dire et il y aura forcément, grâce aux réunions avec les cabinets d'études, des échanges, des explications, etc. Mais dès la délibération n° 13 qui est la suivante, vous allez reprendre votre droit de préemption dans toutes les communes, vos dossiers d'urbanisme vont continuer à être analysés et préparés par notre service urbanisme, comme ça l'est depuis déjà un certain nombre d'années, et vous aurez évidemment la responsabilité de signer vos permis de construire pendant les années qui viennent. Donc, aujourd'hui, on va travailler en toute transparence les uns avec les autres pour que ce P.L.U.I. soit le plus possible le plus près de vos ambitions pour vos communes. Et j'ai souhaité que vous puissiez être délégué du droit de préemption, et c'est l'objet de la délibération suivante, ce qui fait que ça ne sera pas l'Agglo, comme dans certains territoires, qui préemptera tel ou tel terrain qui sera mis en vente. Donc on va d'abord voter la délibération n° 12, si vous le voulez bien et ensuite nous passerons à la 13.

**M. Jean-Pierre SENECHAL :** je m'abstiens.

**Mme Caroline CAYEUX :** D'accord, une abstention, est-ce qu'il y a d'autres abstentions ? Donc les autres élus votent pour.

**C'est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

### **13 – FONCIER - DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AUCOMMUNES MEMBRES**

**M. Gérard HEDIN :** Alors, je suis assez habitué quand même à mener des réunions en toute transparence et en ce qui concerne le S.C.o.T., je ne vais pas faire de discours là-dessus, mais Jean-Louis VANDEBURIE s'est exprimé, il m'a posé des questions et je lui ai répondu publiquement sur l'affaire du S.C.o.T., où en était l'affaire du S.C.o.T. Je crois Jean-Louis, là-dessus, que tu avais eu satisfaction. Donc ce jour-là tout le monde a eu la parole, la seule chose, lorsqu'on réunit 53 Maires, il y en avait 50 qui étaient là, une réunion qui commence à 11h30 le matin avec un petit déjeuner de trois quarts d'heure et une réunion qui se termine à 15h, il est évident qu'il faut une certaine discipline pour la mener, sinon si tout le monde s'exprime et puis interrompt les personnes qu'il y a là ; d'ailleurs on a eu Isabelle et Magali, ce sont des chargées de mission, je tiens à vous signaler que ce sont des employées exemplaires qui ont mené cette réunion à mes côtés d'une façon très cohérente et qui ont passionné tout le monde. D'ailleurs, j'ai reçu tout de même, après cette réunion-là, en la personne par exemple de Hans DEKKERS, c'est le Maire d'Auneuil, un document que je tiens à votre disposition qui me disait qu'il partait rassuré de cette réunion. Donc ça veut dire que tout s'est bien passé et puis soyez assurés pour l'avenir, ça se passera de la même façon.

Maintenant, en ce qui concerne cette délibération de la D.P.U., c'est vrai, la D.P.U. était un outil qui vous était retiré par la loi NOTRe, et dans cette délibération, on désire vous rendre cet outil-là. Alors, c'est important puisque la D.P.U., vous êtes obligé d'aliéner et de récupérer et de préempter sur un bien chez vous. Il est évident que je ne vois pas dans quelle mesure l'Agglo respecterait disons la loi NOTRe et pourrait aller se mêler de ce qui se passe à Maulers ou ailleurs. C'est pour ça qu'on vous propose aujourd'hui d'accepter cette délibération, qui va vous rendre cet outil-là.

Maintenant, compte tenu évidemment de questions qui pourraient être posées, j'ai essayé de les devancer un petit peu. Par exemple, il y a deux questions qui pourraient se poser, une commune peut-elle refuser cette délégation ? Oui, elle peut le faire, mais ça serait se priver d'un outil qui lui est absolument indispensable pour respecter son autorité dans son village et le respect de ce qu'il désire faire de son territoire. Ensuite, la deuxième question, que doit-on faire si la commune applique cette délégation ? Elle aurait une délibération à prendre et nous adresser cette délibération du Conseil Municipal avec un courrier comme quoi elle accepte cette délégation. Et vous recevrez la semaine prochaine un courrier qui sera cosigné par Madame la Présidente et moi-même, qui vous confirmera tous les éléments qui vous permettront de pouvoir répondre éventuellement à des questions sur cette D.P.U.

**Mme Caroline CAYEUX :** On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité.**

#### **14 – FONCIER - ACQUISITION LEVIEIL - ZONE D'ACTIVITÉ DES LARRIS**

**M. Gérard HEDIN** : C'est une délibération qui a été aussi exposée lors de la commission du 16, ça concerne les petites bandes de terrain qui nous gênent actuellement beaucoup pour faire évoluer la zone d'activité des Larris. C'est un petit bout de terrain qui appartient à Monsieur LEVIEILLE et que nous devons lui racheter au prix de 32 le m<sup>2</sup> pour une superficie globale de 1 915 m<sup>2</sup>.

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?  
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ?

**Mme Marianne SECK** : On va s'abstenir sur cette délibération.

**Mme Caroline CAYEUX** : Bon alors, vous êtes combien à vous abstenir ? 3 ?

**Mme Roxane LUNDY** : Non, nous votons pour.

**Mme Caroline CAYEUX** : D'accord, alors 3 abstentions,  
C'est **adopté à l'unanimité des suffrages exprimés**

#### **15 – FONCIER – Z.A.C. BEAUVAIS VALLÉE DU THÉRAIN - RÉTROCESSION DU SITE DU MOULIN DE LA FOS**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?  
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.  
Dossier n° 16, Gérard HEDIN.

#### **16 – FONCIER - RÉGULARISATIONS FONCIÈRES SUR LA COMMUNE DE SAINT-PAUL**

**Mme Caroline CAYEUX** : Pas de questions ?  
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.  
Dossier n° 17, Gérard HEDIN.

## **17 – APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BEAUVAIS (PROJET ADOMA)**

**M. Gérard HEDIN** : C'est le projet ADOMA, que connaît bien Franck PIA, on l'a aussi évoqué à cette réunion du 16 septembre 2021.

Outre la présente délibération qui est complétée d'une note de synthèse, qui comprend une copie des avis reçus sur le registre concertation, le dossier comprend un rapport de présentation, les plans de zonage modifiés et un extrait du règlement. Ce dossier sera tenu à disposition du public à l'Agglomération du Beauvaisis, aux heures et jours habituels d'ouverture au public.

**Mme Marianne SECK** : Oui, j'ai juste une question rapide, j'aurais aimé savoir si, lors du transfert, le même nombre de places va être transféré du foyer Argentine au foyer de l'AFPA s'il vous plaît.

**Mme Caroline CAYEUX** : Oui Madame SECK, quand vous faites l'addition, vous tombez sur le même chiffre. On passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **18 – FONCIER - CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **19 – EXONÉRATION DES ASSOCIATIONS AU VERSEMENT MOBILITÉ**

**M. Jacques DORIDAM** : Merci Madame la Présidente. Il s'agit de revoir la liste des associations exonérées du Versement Mobilité.

Depuis plusieurs années, quand ça s'appelait Versement Transport, aujourd'hui Versement Mobilité, il y a un certain nombre d'associations qui ne sont pas assujetties au versement de cette taxe sur la mobilité. Or, depuis plusieurs années, on s'était mis en conformité avec le Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise et nous avons la même liste. Le contrôle de légalité a demandé un contrôle précis d'un certain nombre d'associations, c'est-à-dire qu'il y a des conditions pour pouvoir en bénéficier, reconnaissance d'utilité publique, but non lucratif, caractère social de l'activité. Le législateur a demandé au syndicat mixte de revoir un peu les conditions d'exonération, d'autant plus qu'il y avait des associations dissoutes qui figuraient encore de la liste. Donc, le S.M.T.C.O. a fait appel à un cabinet d'experts chargés de l'analyse pour revoir les dossiers des associations actuellement exonérées. Il en reste sur notre territoire 6, vous avez la liste. Alors, ça ne veut pas dire qu'elle restera à 6 tout le temps, il y a un certain nombre d'associations aussi qui n'ont pas fourni les justificatifs nécessaires réclamés par les textes législatifs.

Donc vous avez les 6 associations que je vous propose ce soir de retenir dans le cadre de cette nouvelle liste des associations exonérées du Versement Mobilité et qui sont aussi exonérées par conséquent du Versement Mobilité additionnel perçu par le S.M.T.C.O. Il va de soi que les associations qui n'ont pas fourni les documents, si elles les fournissent par la suite, je serai amené à vous proposer une exonération lorsque ce sera rentré dans l'ordre. On se met en conformité avec ce que nous demande le contrôle de légalité aussi.

**Mme Claire MARAIS-BEUIL** : Oui, Monsieur DORIDAM, comme je vous l'avais posé en commission, vous me confirmez donc bien que quel que soit le moment où les associations viendront vous déposer l'ensemble des documents nécessaires, nous pourrions analyser leur dossier pour les exonérer.

**M. Jacques DORIDAM** : C'est ce qu'a proposé le S.M.T.C.O., il y a quelques associations qui n'ont pas encore fourni un certain nombre de pièces et ça fera aussi l'objet de délibérations au S.M.T.C.O. évidemment. Si elles rentrent dans les trois critères, il n'y a pas de raison qu'elles ne bénéficient pas de cette exonération.

**Mme Roxane LUNDY** : Une question de détail, mais vous nous confirmez bien que l'ensemble des associations ont été notifiées et ont une explication ?

**M. Jacques DORIDAM** : Je ne suis pas derrière chaque courrier Madame LUNDY, mais au S.M.T.C.O., c'est un cabinet spécialisé qui a écrit à toutes les associations figurant sur la liste. Et pour la petite histoire, ils ont même écrit à l'O.C.VB. par erreur, une association aujourd'hui dissoute depuis longtemps. Si vous en connaissez éventuellement qui sont passées au travers, faites-le savoir, mais a priori oui. En tout cas, toutes les associations qui figuraient sur la liste commune que nous avons, nous et le S.M.T.C.O., ont été contactées.

**Mme Roxane LUNDY** : Il n'y avait pas de question piège, c'était vraiment pour avoir l'information, merci beaucoup.

**M. Jacques DORIDAM** : Je ne l'ai pas vu comme ça non plus.

**Mme Caroline CAYEUX** : Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **20 – JOURNÉE DU TRANSPORT PUBLIC 2021**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **21 – AIDE POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS SÉCURITAIRES VÉLO**

**M. Victor DEBIL-CAUX** : Le dossier 21 a pour objet l'aide pour l'acquisition d'équipements sécuritaires pour vélo.

Vous savez que le Département avait fait une aide pour l'acquisition de vélos et nous, on a décidé de prendre un relai sur l'acquisition d'équipements sécuritaires. Ces équipements sécuritaires pourront être des casques, des gilets, des antivols, etc., tout ce qui va concourir à la sécurité des biens et des personnes. Nous proposons la prise en charge dans la limite d'un montant de 50 € d'achat auprès d'un vélociste sur le territoire de l'Agglomération du Beauvaisis.

**Mme Marianne SECK** : Oui, c'est une très belle initiative, malheureusement, ça va toucher, si la dépense de chaque personne est de 50 €, ça va toucher environ 200 personnes. Et je voulais savoir s'il était possible de soumettre un critère social pour les premières personnes, auquel cas, une fois qu'un certain montant de la subvention est épuisé, on peut le réserver à tous. Mais du coup, pour être juste, est-ce qu'on ne peut pas mettre en place un critère social, étant donné que l'action va toucher peu de personnes, même si c'est une belle action en soi.

**Mme Caroline CAYEUX** : A l'occasion d'une commission, on verra avec Monsieur DEBIL-CAUX si on peut aménager cette délibération autrement. Pour l'instant, elle passe comme ça ce soir et on verra s'il y a des demandes spécifiques, sociales, que nous pourrions aider.

**M. Victor DEBIL-CAUX** : Je voudrais vous rassurer, on a mesuré le taux d'utilisateurs quotidiens du vélo pour les déplacements de travail, qui est d'environ 200 personnes à Beauvais. Donc on est dans des chiffres qui sont plutôt cohérents, avec des gens qui sont déjà équipés. Je pense qu'on ne va pas forcément atteindre le plafond, mais c'est quelque chose qui, si vraiment on voit qu'on a beaucoup de succès, on pourra effectivement le remettre pour une prochaine opération, avec des critères sociaux. A savoir que c'était une demande des associations de cyclistes et une demande aussi pour le mettre à disposition de tous pour pouvoir acheter. C'est valable pour les adultes mais aussi pour les enfants, donc ça a été demandé que ça soit le plus général possible par les associations cyclistes. Et on pourra reconduire éventuellement, si ça a eu un réel succès, on en discutera au sein du Covex qui pourra nous aiguiller là-dessus.

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## 22 – CHALLENGE DES MOBILITÉS – RÈGLEMENT

**M. Victor DEBIL-CAUX** : c'est la mise en place du challenge des mobilités.

C'est une opération qui est lancée à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité du 16 septembre au 16 octobre, le but c'est de faire un challenge pour l'utilisation des consignes à vélos sécurisées. En utilisant les consignes à vélos, on gagne des points, des bons d'achat, etc., pour dépenser chez les commerçants beauvaisiens en collaboration avec Beauvais Shopping.

**Mme Marianne SECK** : Excusez-moi, j'ai beaucoup de questions ! C'est aussi une belle initiative, je souligne encore parce que je pense que c'est important effectivement, des opérations de ce type pour qu'on puisse tous avoir envie de faire du vélo. Moi la première, par exemple, j'ai eu des freins pour l'achat d'antivol ou de choses comme ça, c'est quand ce n'est pas quelque chose d'habituel, ce sont des opérations qui sont vraiment importantes. Mais là, par rapport aux consignes à vélo, comment on peut se prémunir des cartes qui vont être prises spécialement pour aller badger, pour avoir des bons d'achat, je ne sais pas. C'est une question qui m'a été posée, alors je vous la pose.

**M. Victor DEBIL-CAUX** : Pour accéder aux cabines à vélos, il faut avoir une carte BOP par exemple ou tout autre carte qui permet d'accéder aux médiathèques ou aux déchetteries, les cartes seniors par exemple. Ce sont des cartes qui sont nominatives et qui ont été émises au nom d'une personne, à partir d'un justificatif de domicile, donc ça nous permet quand même de tracer le nom de la personne et de tracer aussi ses allers-retours au sein des différents abris à vélos. Le fait de garer son vélo dans un abri à vélo n'empêche pas de mettre un antivol, il est nécessaire de mettre un antivol au sein de l'abri à vélos parce qu'effectivement, toute personne qui a une carte pourrait rentrer dans l'abri à vélos et c'est quelque chose à prendre en compte. Mais on estime que c'est plus sécuritaire de mettre son vélo dans l'abri à vélos, plutôt que de l'accrocher à un poteau ou une barrière hors de l'abri à vélos.

**Mme Caroline CAYEUX** : Pas d'autres questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## 23 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONSIGNES À VÉLO

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **24 – CHARTE TRIPARTITE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE MOBILITÉ DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'OISE**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **25 – ENVIRONNEMENT - EAUX PLUVIALES - APPROBATION DU PROJET DE BASSIN D'EAUX PLUVIALES SUR LE HAMEAU DE VILLERS-SUR-THÈRE À ALLONNE**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. J

## **26 – ENVIRONNEMENT - EAUX PLUVIALES - PROGRAMME PLUVIAL 2021 (3<sup>ÈME</sup> TRANCHE)**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**. Je vous remercie.

## **27 – ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - CAMPUS CONNECTÉ - MISE EN PLACE - CONVENTIONNEMENT AVEC LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **28 – ÉCONOMIE - SUBVENTION - FONDS LEADER 2021**

**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **29 – ÉCONOMIE- ADHÉSION AU DISPOSITIF TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR DE LONGUE DURÉE (T.Z.C.L.D.)**

**Mme Caroline CAYEUX :** Je vous remercie. Avant de passer au vote, je voudrais féliciter les agents de la direction du Développement économique, ainsi que les équipes de l'association SIME Emergence Beauvaisis qui ont travaillé de concert pour mettre sur pied cette démarche ambitieuse et lui donner une réalité concrète dans les mois à venir. Moi je crois beaucoup à l'utilité sociale de ce dispositif, dont les premières expériences ont démontré sa capacité à raccrocher au wagon de l'emploi des personnes qui jusque-là en étaient particulièrement éloignées, voire exclues du marché du travail. C'est donc un nouvel engagement de campagne tenu, qui se matérialise aujourd'hui, avec l'adhésion de notre collectivité à l'association Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée. D'ailleurs, après avoir eu connaissance du lancement d'une deuxième phase expérimentale et de l'élargissement du dispositif à 50 nouveaux territoires, j'avais saisi le ministère du Travail pour manifester l'intérêt de notre collectivité. Aujourd'hui, je vous rappelle que le Beauvaisis est en phase de devenir le cœur européen du machinisme agricole et j'espère que demain, il pourra continuer à créer des emplois, grâce entre autres au développement de Novaparc, le nouveau poumon économique local. Sur notre zone d'emploi, 7 % de la population active sont considérés comme non immédiatement employables et c'est évidemment ce qui nous motive pour mettre en place ces dispositifs. Certains peuvent parler de taux de chômage incompressible, pour ma part, je pense qu'il n'existe pas de fatalité et, à côté de ce dispositif, nous avons aussi décidé de créer une agence municipale de l'emploi, dont la mission prioritaire sera d'améliorer l'employabilité des publics éloignés de l'emploi et j'espère que conjuguée à ce dispositif, nous pourrons, en tout cas pour notre bassin d'emploi, solliciter et ramener vers l'emploi un certain nombre de personnes qui, aujourd'hui, peut-être désespèrent de trouver du travail. En tout cas, notre bassin de vie est composé de communes rurales qui, évidemment, bénéficieront de ces dispositifs. Voilà ce que je voulais vous dire en complément de la présentation par Loïc BARBARAS de cette délibération.

Est-ce qu'il y a des questions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote.

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

## **30 – ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - MODIFICATION DES RÈGLEMENTS INTÉRIEURS DES PISCINES COMMUNAUTAIRES**

**Mme Caroline CAYEUX :** Je vous remercie. Pas de questions ?

Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

Et le dernier dossier est pour Antoine SALITOT qui est présent sur notre écran.

### **31 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS - MALADRERIE SAINT- LAZARE - SALON DES ANTIQUAIRES - CONCESSION SIMPLIFIÉE - CHOIX DU DÉLÉGATAIRE**

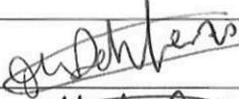
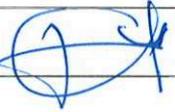
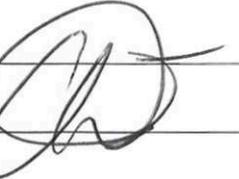
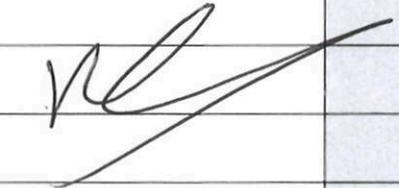
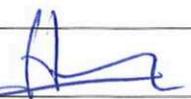
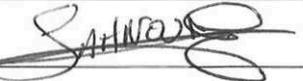
**M. Antoine SALITOT** : Merci Madame la Présidente. Alors je vais profiter de cette délibération sur la Maladrerie Saint-Lazare pour faire un petit peu de réclame auprès des élus de l'assemblée. Je souhaiterais dire que ce dimanche, la Maladrerie Saint-Lazare accueillait Christophe MIOSSEC, un chanteur bien connu puisqu'il fête déjà ses 25 ans de son premier album, qui s'appelait « Boire », c'était une vraie révolution dans la musique française, une manière différente de faire de la chanson française. Et là, ce magnifique spectacle « Boire, écrire, s'enfuir ». Et la Maladrerie Saint-Lazare ne sera pas en reste, puisque ce dimanche, Christophe MIOSSEC, il vous reste quelques places pour venir, mais la semaine prochaine, il y aura le festival Pianoscope. Et là, il va falloir se dépêcher les amis, parce que les places sont parties assez vite, il y a beaucoup de concerts qui sont complets, malgré le fait que le pianiste, Nicholas ANGELICH, finalement est souffrant, il a été remplacé par plusieurs de ses amis et vous allez avoir un très beau programme avec le violoniste Renaud CAPUÇON, ou vous pourrez découvrir lors du concert de clôture l'univers de Camille SAINT-SAËNS par l'orchestre Les Siècles. Je me permets à chaque fois de faire ces petits points, parce que la culture souffre toujours et le retour du public dans les salles est quelque chose d'assez compliqué. On fait des différentes ouvertures de saison et c'est une vraie inquiétude pour toutes les salles de spectacles de voir les publics un peu frileux encore, malgré le pass sanitaire. Donc la délibération de ce soir concerne le Salon des antiquaires, puisqu'il s'agit maintenant du choix du délégué. Nous avons pris date, le 28 juin dernier, de tenir ce Salon des antiquaires à la Maladrerie Saint-Lazare et nous avons donc lancé cette concession simplifiée à travers un bulletin officiel, mais aussi le site internet de l'Agglomération du Beauvaisis. C'est la société DLM Communication qui a répondu à l'offre, une société que nous connaissons bien puisque ce sont eux qui l'organisent depuis toujours ce Salon des antiquaires.

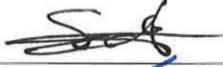
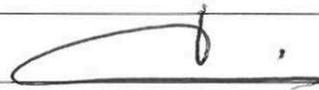
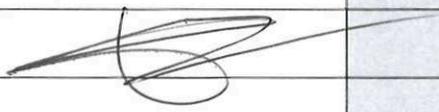
**Mme Caroline CAYEUX** : Je vous remercie. Pas de questions ?  
Est-ce qu'il y a des votes contraires ? Des abstentions ? C'est **adopté à l'unanimité**.

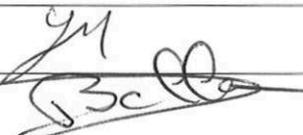
Merci mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour et je vous souhaite un bon week-end.

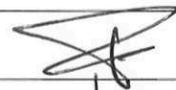
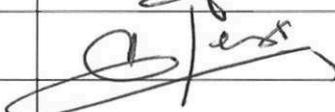
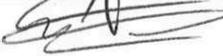
La séance est levée à 20 heures 36

**CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BEAUVAISIS**  
présence conseil communautaire vendredi 1er octobre 2021

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
ALLONNE	Patrice HAEZEBROUCK		<del>Lacticia LOUVET</del> <i>Stéphane</i> DEFEVER	
AUCHY LA MONTAGNE	Alain ROUSSELLE		Francis JOLY	
AUNEUIL	Hans DEKKERS			
AUNEUIL	Nathalie KABILE			
AUTEUIL	Martine DELAPLACE		Francis LAQUITTANT	
AUX MARAIS	Christophe TABARY		Dominique THOPART	
BAILLEUL SUR THERAIN	Béatrice LEJEUNE		Stéphane JAMBOIS	
BEAUVAIS	Caroline CAYEUX			
BEAUVAIS	Franck PIA			
BEAUVAIS	Sandra PLOMION			
BEAUVAIS	Lionel CHISS			
BEAUVAIS	Isabelle SOULA			
BEAUVAIS	Yannick MATURA			
BEAUVAIS	Anne-Françoise LEBRETON			
BEAUVAIS	Mohrad LAGHRARI			
BEAUVAIS	Corinne FOURCIN			
BEAUVAIS	Charles LOCQUET			
BEAUVAIS	Jacqueline MENOUBE			
BEAUVAIS	Philippe VIBERT			
BEAUVAIS	Charlotte COLIGNON			
BEAUVAIS	Antoine SALITOT			
BEAUVAIS	Catherine THIEBLIN			
BEAUVAIS	Victor DEBIL-CAUX			
BEAUVAIS	Hatice KILINC SIGINIR			
BEAUVAIS	Mamadou LY			
BEAUVAIS	Guytaine CAPGRAS			
BEAUVAIS	Jacques DORIDAM			
BEAUVAIS	Vanessa FOULON			
BEAUVAIS	Ali SAHNOUN			

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
BEAUVAIS	Halima KHARROUBI			
BEAUVAIS	Loïc BARBARAS			
BEAUVAIS	Farida THIMMERMAN			
BEAUVAIS	Mamadou BATHILY			
BEAUVAIS	Peggy CALLENS			
BEAUVAIS	Cédric MARTIN			
BEAUVAIS	Jérôme LIEVAIN			
BEAUVAIS	Josée Javey			
BEAUVAIS	Ludovic CASTANIE			
BEAUVAIS	Monette-Simone VASSEUR			
BEAUVAIS	Christophe GASPART			
BEAUVAIS	Patricia HIBERTY			
BEAUVAIS	Roxane LUNDY			
BEAUVAIS	Thierry AURY			
BEAUVAIS	Dominique CLINCKEMAILLIE			
BEAUVAIS	Mehdi RAHOUI			
BEAUVAIS	Marianne SECK			
BEAUVAIS	Grégory NARZIS			
BEAUVAIS	Leila DAGDAD			
BEAUVAIS	Claire MARAIS-BEUIL			
BEAUVAIS	David MAGNIER			
BEAUVAIS	Philippe ENJOLRAS			
BERNEUIL-EN-BRAY	Jean-Louis VANDEBURIE		Marie - Christine FORTUNA	
BONLIER	Martine MAILLET		Virginie GRALL	
BRESLES	Dominique CORDIER			
BRESLES	Valérie GAULTIER			
BRESLES	Jean Marie SIRAUT			
CREVECOEUR LE GRAND	BOURLEAU Aymeric			
CREVECOEUR LE GRAND	BELLEPERCHE Sophie			
FONTAINE SAINT LUCIEN	Laurent DELAERE		Myriam DEBRAINE	
FOUQUENIES	Henry GAUDISSERT		Catherine HERAULT	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
FOUQUEROLLES	PHILIPPE VAN WALLEGHEM		Dominique CARPIER	
FRANCASTEL	Hubert VANYSACKER		Denis PORQUIER	
FROCOURT	David CREVET		Angèle BIZOT	
GOINCOURT	Jean LEVOIR		Cmina CHAOUALI	
GUIGNECOURT	DESIREST Philippe		Chantal TRANCHANT	
HAUDIVILLERS	Sylvain FRENOY		Jean_Pierre MARCHADOUR	
HERCHIES	Jean-Charles PAILLART		Gilles MARY	
HERMES	Gregory PALANDRE			
HERMES	Christine PRETRE			
JUVIGNIES	Dominique DEVILLERS		Michel DEVELLENES	
LA NEUVILLE EN HEZ	Jean-François DUFOUR		Gérard DUCOLLET	
LA RUE SAINT PIERRE	Patrick SIGNOIRT		Christiane RENAUX	
LA CHAUSSEE DU BOIS D'ECU	Bruno GRUEL		Serge ANTY	
LAFRAYE	Marie Claude DEVILLERS	<i>Deuilles</i>	Yves PAUL	
LAVERSINES	Frédéric GAMBLIN		Marie-Manuelle JACQUES	
LE FAY SAINT QUENTIN	Christiane HERMAND		Thierry VANBESELAERE	
Le MONT SAINT ADRIEN	Jean-Philippe AMANS		Lylian BELLAMY	
LE SAULCHOY	Eric MICLOTTE		Jean-Louis LUCAS	
LITZ	Jean-Jacques DEGOUY		Tristan LESCUYER	
LUCHY	Samuel PAYEN		Bruno POUCHAIN	
MAISONCELLE SAINT PIERRE	Noël VERCHAEVE		Frédéric CHABLOZ	
MAULERS	Jean-Pierre SENECHAL		Cyr Saulnier	
MILLY-SUR-THERAIN	Christophe DE L'HAMAIDE		Joëlle SANS	
MUIDORGE	Didier LEBESGUE		Dominique KLEBER DUPILLE	
NIVILLERS	Alexis LE COUTEULX		Sébastien LE GOUIC	
PIERREFITE-EN-BEAUVAISIS	Michel ROUTIER		Frédéric CARDOT	
RAINVILLERS	Laurent LEFEVRE		Benjamin DURAND	
REMERANGLES	Hubert PROOT		Henry ANDERSEN	
ROCHY CONDE	Catherine CANDILLON		Robert Truptil	
ROTANGY	Régis LANGLET		Jérôme DESCROIX	
SAINT GERMAIN LA POTERIE	Francis BELLOU		Anita ANTY	

COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES	P/A	DELEGUES SUPPLEANTS	P/A
SAINT LEGER EN BRAY	Laurent DELMAS		Jean-Pierre DROBECQ	
SAINT MARTIN LE NŒUD	Jean-Marie DURIEZ		Carole MORTELECQ	
SAINT-PAUL	Gérard HEDIN		Françoise DAVESNE	
SAVIGNIES	Brigitte LEFEBVRE		Michel BOCQUET	
THERDONNE	Martial DUFLOT		Virginie DUBOS	
TILLE	Catherine MARTIN		Daniel VANDENABEELE	
TROISSEREUX	Christian DEMAY		Mégane HACQUE	
VELENNES	Nathalie Rolland		Martial LONCKE	
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	Marcel DUFOUR		Alain DUBOSC	
WARLUIS	Dominique MORET		Stéphane CAUCHOIS	